



ÉVREUX

PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
◆ ◆ ◆
RÉUNION DU MARDI 13 DÉCEMBRE 2022
◆ ◆ ◆
PROCÈS-VERBAL

L'An deux mille vingt-deux, le 13 décembre, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 7 décembre 2022, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer. La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président. M. Stéphane SIMON, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS : M. BOREGGIO Sylvain, Mme COULONG Rosine, M. DERRAR Mohamed, M. DOSSANG Guy, M. DOUARD Daniel, M. ETTAZAOUI Driss (à partir du dossier 15), Mme HANNOTEAU Maryvonne, M. LEFRAND Guy, Mme LUVINI Françoise, M. MABIRE Arnaud, M. PAVON Jean-Pierre (à partir du dossier 7), M. PRIEZ Rémi, M. VEYRI Timour (à partir du dossier 7), M. ERRAMMACH Youssef (à partir du dossier 7), M. RIGAL-ROY Olivier, M. RONNE Christian, M. CRETOT Didier, M. JUPILLE Pascal (à partir du dossier 6), M. COMONT Alain, Mme BERTIN Sophie, M. ALBENQUE Roger, M. ALLAIN Philippe, M. ALORY Christophe, M. ASMONTI Gérard, Mme BANDELIER Lysiane, M. BERNARD Franck, M. BIET Francis, Mme BLANCHARD Colette, Mme BONNARD Carine, M. BOSSUYT Fabrice, Mme BROCHAND-DULAC Gabrielle, M. BRULARD Thierry, Mme CANEL Françoise, M. CARRETTE Christophe, Mme CASTELNAU Caroline, M. CHAPLAIS Robert, M. CHAUVIN Michel, M. CHOKOMERT Patrice (à partir du dossier 22), M. CLOMENIL Joël, M. CONFAIS Max, M. CONFAIS Stéphane, M. CORNE Laurent, M. CUFFAUX-CLAMAMUS Geoffrey, M. DE LANGHE Christian, M. DESGROUAS Eddy, M. DESSAINT Didier (à partir du dossier 11), Mme DOSSOU-YOVO Marie-Louise, M. GAUTIER Francis, M. GILLES Hervé, Mme GUESNET Séverine, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M. HAMEL Raynald, M. HEROUARD Jean-Paul, M. HUBERT Xavier, M. JARRY Jacky, Mme LAGOUGE Nathalie, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, Mme LEMONNE Christine, Mme LEROUX Stéphanie, M. LESELLIER Guy, M. MAILLARD Jean-Marie, Mme MARAGLIANO Francine, Mme MARTIN Françoise, M. MARTIN Jean-Marie, M. MIELOT Roger, M. MOMPER Jean-Luc, M. MORILLON Marc, Mme NEANT Jocelyne, M. NOGARÈDE Alain, M. NORBLIN Raphael, M. PATTYN Patrick, Mme PHILIPPE Martine, M. PICHOS Jean-Pierre, Mme RAMETTE Brigitte, Mme RIVIERE Eveline, M. ROUGER Guillaume, M. ROUSSEL Cédric, Mme SALVAT Laure, M. SAULNIER Robin, Mme SAVEL Frédérique, M. SCHALLER Didier, M. SENKEWITCH Georges, M. SIMON Stéphane, M. TANGUY Martial, Mme TREMEL Emmanuelle, M. VOLTOLINI Damien, M. ZAYANI Abdé, M. DAUCHEZ Philippe

Madame CUEGNIET Monique suppléant de Monsieur FINIX Richard,
Monsieur PAN Frédéric suppléant de Monsieur PERRIN Marc.

ONT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Monsieur Thierry BRULARD, Madame Ketty REVEL a donné pouvoir à Madame Christine LEMONNE, Monsieur Claude ROYOUX a donné pouvoir à Monsieur Xavier HUBERT, Madame Isabelle JAUPITRE a donné pouvoir à Monsieur Didier SCHALLER, Madame Nadine HANNE a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO, Madame Servane BAYRAM a donné pouvoir à Madame Caroline CASTELNAU, Monsieur Rachid MAMMERI a donné pouvoir à Monsieur Driss ETTAZAOUI, Madame Marianne PLAISANCE a donné pouvoir à Madame Francine MARAGLIANO, Madame France BARILLER a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI, Monsieur Cédric LEVERT a donné pouvoir à Monsieur Christophe CARRETTE, Monsieur Emmanuel ROUSSEL a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON, Madame Aurélie LEMOINE a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Monsieur Noël GRIPPON a donné pouvoir à Monsieur Abdé ZAYANI, Madame Hélène LE GOFF a donné pouvoir à Monsieur Robert CHAPLAIS, Monsieur Erkan ADIGUZEL a donné pouvoir à Monsieur Mohamed DERRAR, Monsieur Jean-Luc BOUILLIE a donné pouvoir à Monsieur Alain NOGARÈDE, Madame Stéphanie AUGER a donné pouvoir à Madame Rosine COULONG, Madame Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Monsieur Arnaud MABIRE, Madame Patricia LÉON a donné pouvoir à Monsieur Eddy DESGROUAS, Madame Christiane MURCIA a donné pouvoir à Madame Lysiane BANDELIER, Monsieur Geoffrey CARIOT a donné pouvoir à Madame Eveline RIVIERE, Madame Diane

LESEIGNEUR a donné pouvoir à Monsieur Laurent CORNE, Madame Isabelle COLLIN a donné pouvoir à Monsieur Guillaume ROUGER, Monsieur Jean-Michel CAILLEUX a donné pouvoir à Monsieur Didier DESSAINT

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : Madame DURANTON Nicole, Monsieur JEANNE Émeric, Monsieur BARRAL Fernand, Madame BOCAGE Sophie, Monsieur CRISTOBAL Florent, Monsieur DULONDEL Michel, Monsieur GUILLEN Philippe, Monsieur IDIR Rabah, Monsieur LEFRANÇOIS Thierry, Monsieur MARQUAIS Raynald.

ORDRE DU JOUR

CONSEIL

- 1 - EPIC Le Comptoir des Loisirs - Office de tourisme et de commerce Évreux Portes de Normandie - Comité de Direction - Remplacement de Madame Carine Bonnard et de Madame Dominique SAUVÉ
- 2 - Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) - Commission locale - Modification de la composition
- 3 - SETOM - Désignation d'un nouveau représentant Titulaire et d'un nouveau représentant Suppléant en remplacement de Mme BROCHAND-DULAC et de M. PIERES
- 4 - Collège de Saint André - Conseil d'administration - Démission de Mme BROCHAND-DULAC - Désignation d'un nouveau représentant titulaire d'EPN
- 5 - Syndicat mixte EPN/CCPC – Compétences statutaires - Retrait du portage des Contrats de territoires – Approbation d'Évreux Portes de Normandie
- 6 - Création d'un Conseil de développement

ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

- 7 - Projet Alimentaire Territorial - Pain d'EPN
- 8 - Zone d'activités du Bio Normandie Parc - Commune de Miserey - Cession d'un terrain à la société MOZZALAT
- 9 - Aide à l'immobilier d'entreprise - BIOGALENYS - Acquisition et aménagement de nouveaux locaux
- 10 - Plan de dynamisation commerciale - Soutien au commerce de proximité - Octroi de subvention dans le cadre de la Fiche 6 - Aide à l'implantation

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 11 - SPL Évreux Normandie Aménagement - Rapport d'activité 2021
- 12 - Reuilly - Périmètre délimité des abords de l'église - Approbation
- 13 Épièdes - Périmètre délimité des abords de l'obélisque - Approbation
- 14 - PLUi - Révision allégée - Arrêt de projet

ÉNERGIE

- 15 - Saint-André-de-l'Eure - Centrale photovoltaïque au sol - Achat de 2 titres de la SAS Transition euroise de Saint-André-de-l'Eure détenus par le SIEGE27 - Désignation du représentant d'EPN
- 16 - Gestion active de la demande en électricité - Convention de coordination EPN-VOLTALIS

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 17 - Rapport Développement Durable 2022

MOBILITÉS

- 18 - Contrat OSP - Révision de la formule de révision - Avenant au contrat EPN/Transurbain
- 19 - Transport des élèves des sections d'Enseignement Général et Professionnel Adaptées (SEGPA) - Avenant à la convention de mutualisation EPN/Région
- 20 - Transports scolaires - Points d'arrêt - Guide de sécurité

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

- 21 - Recrutement d'un ou d'une doctorant.e dans le cadre d'une convention industrielle de formation par la recherche - CIFRE
- 22 - Évreux - Usines de Navarre - Recherche environnementale - Partenariat EPN / Laboratoire COBRA de l'Université de Rouen Normandie - Subvention - Convention

EMPLOI

- 23 - Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers - Convention de partenariat 2022-2024
- 24 - 100 Chances 100 Emplois - Convention de partenariat SOS Intérim et Schneider
- 25 - Initiative Eure et ADIE - Fonds de prêt d'honneur - Année 2022

INSERTION

- 26 - INCUBASTREET - Subvention de fonctionnement 2022
- 27 - ENEDIS - Soutien financier au fonctionnement du Bus 56 - Année 2022

COHÉSION SOCIALE

- 28 - Cohésion sociale et territoriale – 2^{ème} phase de programmation 2022

POLITIQUE DE LA VILLE

- 29 - Contrat de ville – 4^{ème} phase de programmation 2022

EAU ET ASSAINISSEMENT

- 30 - Tarifs de l'eau et de l'assainissement collectif 2023
- 31 - Vol de compteurs – Protocole d'accord de dédommagement Eaux de Normandie/EPN
- 32 - Parc paysager pluvial d'Aviron - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage
- 33 - Mise en œuvre de journées de formation ' Eau & Climat ' à l'attention des élus - Convention de partenariat

GEMAPI

- 34 - Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton (SMABI) - Adhésion de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle - Approbation d'Évreux Portes de Normandie
- 35 - Gouvernance sur le bassin versant de l'Eure - Définition d'une stratégie d'intégration du risque inondation dans l'aménagement d'EPN - Convention de partenariat EPN/CEREMA

STATIONNEMENT

- 36 - Société QPARK - Parkings de l'Hôtel de ville et de la Gare à Évreux - Rapport d'Activités 2021
- 37 - Parking de l'Hôtel de Ville - Mise à disposition de places de stationnement pour les agents territoriaux travaillant au centre-ville d'Évreux - Convention Tripartite EPN/Ville d'Évreux/QPARK

GRANDS ÉQUIPEMENTS

- 38 - Étude des publics culturels - Convention tripartite Ville d'Évreux/EPN/IUT d'Évreux

RESSOURCES HUMAINES

- 39 - Direction du développement sportif - Maître-nageur sauveteur (poste n°14135) - Recrutement d'un agent contractuel sur emploi permanent
- 40 - Direction du développement sportif - Maître-nageur sauveteur (poste n°14142) - Recrutement d'un agent contractuel sur emploi permanent
- 41 - Direction du développement sportif - Maître-nageur sauveteur (poste n°14146) - Recrutement d'un agent contractuel sur emploi permanent
- 42 - Direction du développement sportif - Maître-nageur sauveteur (poste n°23481) - Recrutement d'un agent contractuel sur emploi permanent
- 43 - Direction de l'Éducation et du Temps de l'Enfant - Éducateur jeunes enfants - Recrutement d'un agent contractuel sur emploi permanent
- 44 - Direction du Cycle de l'Eau - Dessinateur infrastructures et réseaux - Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent
- 45 - Direction du cycle de l'eau - animateur agricole pour la protection de la ressource en eau - Recrutement d'un agent contractuel sur emploi permanent
- 46 - Direction de la propreté, gestion des déchets et du parc motorisé - Chef de service déchets en apport volontaire - Recrutement d'un agent contractuel sur emploi permanent

FINANCES

- 47 - Décision modificative Budget principal, Assainissement et Mobilités
- 48 - Création et modification d'AP/CP et AE/CP
- 49 - Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP
- 50 - Budget Mobilités Durables – Subvention d'équilibre complémentaire
- 51 - Reversement de la Taxe d'aménagement - Nouvelles règles applicables suite au projet de loi de finances rectificative 2022

- 52 - Dotation de Solidarité Communautaire 2023
53 - Attributions de compensation provisoires 2023

REVENUS ET CHARGES

- 54 - Tarifs communautaires 2023
55 - Mise en œuvre du Contrat de territoire 2017 - 2022 - Restauration de l'église Saint-Taurin et valorisation de sa châsse - Subvention d'équipement à la ville d'Évreux
56 - Mise en œuvre du Contrat de territoire 2017 - 2022 - Travaux Maison de quartier Navarre - Subvention d'équipement à la Ville d'Évreux
57 - Mise en œuvre du Contrat de territoire 2017 - 2022 - Rénovation de la grande salle du Cadran - Subvention d'équipement à la ville d'Évreux
58 - Règlement des fonds de concours - Avenant
59 - Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, bonsoir à toutes et à tous. Je suis heureux de vous accueillir ici ce soir. J'espère que nous ne finirons pas trop tard, non pas pour regarder le match mais parce que l'on nous a promis de la neige tout à l'heure. Nous n'allons peut-être pas repartir en skis.

Je pense que vous êtes au courant que les transports scolaires sont fermés demain pour cause de neige. Pour l'instant, nous ne savons pas encore si les poids lourds pourront circuler ; je n'ai pas eu le retour mais peut-être l'avez-vous eu.

Mme Jocelyne NÉANT

Justement je suis surprise car nous n'avons pas été informés de cet arrêté à la mairie.

M. Guy LEFRAND

Plusieurs maires ont déjà reçu l'alerte. Peut-être ne l'avez-vous pas encore reçu. L'alerte de la Préfecture est très claire : il n'y aura pas de transports scolaires demain, puisque, a priori, il va neiger entre cette nuit et jeudi midi. Beaucoup de maires l'ont déjà reçue. Le temps que cela arrive jusque chez vous... Mais peut-être y a-t-il déjà de la neige, d'où le temps qu'il faut pour cela arrive jusque chez vous.

Mme Jocelyne NÉANT

Oui, peut-être.

M. Guy LEFRAND

M. Norblin.

M. Raphael NORBLIN

Sans vouloir vous inquiéter et pour vous rassurer, les familles ont déjà reçu des SMS de la Région et/ou d'EPN. Normalement, elles sont informées.

M. Guy LEFRAND

Nous avons le message officiel de la Préfecture sur nos téléphones. Si vous ne l'avez pas reçu, vous n'êtes pas venue pour rien ce soir.

C'est pour cela que je me permettais de vous le dire avant de commencer, afin que vous ayez cette information importante. La neige est prévue jusqu'à jeudi midi. Demain, au moins, il n'y aura pas de transport, et ce peut-être jusqu'à jeudi midi. Pour l'instant, il n'y a pas d'interdiction pour les poids lourds.

Avant de commencer, il ne faut pas que j'oublie le plus important. M. Simon, si vous voulez bien faire l'appel.

[M. Stéphane SIMON procède à l'appel nominal des conseillers communautaires.]

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, tout d'abord nous sommes heureux d'adresser tous nos vœux à notre ami Daniel DOUARD qui nous retrouve après plusieurs mois de convalescence.

J'espère que vous arrêterez vos bêtises sur votre tracteur maintenant. En tous cas, nous sommes heureux de vous retrouver parmi nous en pleine forme.

Mes chers collègues, nous actons aujourd'hui, au sein de notre Conseil communautaire, la démission de Mme Dominique SAUVÉ, conseillère communautaire d'Évreux, remplacée par Mme Françoise MARTIN, à qui nous souhaitons la bienvenue. C'est un retour puisque Mme Martin était déjà présente sous l'ancienne mandature. Vous connaissez donc parfaitement, Mme Martin, les us et coutumes de cette collectivité. Vous êtes la bienvenue.

Approbation du PV du Conseil communautaire du 11 octobre 2022

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, je vous propose de bien vouloir adopter le procès-verbal littéral du conseil communautaire du 11 octobre 2022 envoyé par mail et joint au dossier du présent conseil. Avez-vous des remarques ou des observations sur ce dossier ?

Non. Je considère donc qu'il est adopté. Je vous en remercie.

De la même manière, je vous propose de bien vouloir acter la réception des comptes rendus des bureaux communautaires du 8 novembre et du 30 novembre, que vous avez reçus par mail, sauf avis contraire de votre part.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte** le Procès-verbal littéral de la séance du Conseil communautaire du 11 octobre 2022.

1. EPIC Le Comptoir des Loisirs - Office de tourisme et de commerce Évreux Portes de Normandie - Comité de Direction - Remplacement de Madame Carine BONNARD et de Madame Dominique SAUVÉ

M. Guy LEFRAND

La première délibération à l'ordre du jour, mes chers collègues, appelle le remplacement de Mme SAUVÉ, démissionnaire, ainsi que de Mme Carine BONNARD, qui a démissionné de l'Office de tourisme et de commerce d'Évreux Portes de Normandie, dit le Comptoir des Loisirs. Il nous faut donc remplacer ces deux conseillères communautaires.

J'ai reçu, pour remplacer Mme BONNARD, la candidature de M. Raphael NORBLIN.

J'ai reçu, pour remplacer Mme SAUVÉ, la candidature de Mme Laure SALVAT.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Quelqu'un demande-t-il un vote à bulletins secrets ?

Vous n'avez vraiment pas envie de rencontrer la neige.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Ces deux personnes sont donc nommées. Je vous en remercie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

☞ **DÉSIGNE** M. Raphaël NORBLIN, représentant titulaire d'EPN au sein du Comité de Direction du Comptoir des Loisirs, en remplacement de Mme Carine BONNARD et Mme Laure SALVAT représentante titulaire d'EPN au sein du Comité de Direction du Comptoir des Loisirs, en remplacement de Mme Dominique SAUVÉ.

2. Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) - Commission locale - Modification de la composition

M. Guy LEFRAND

De la même manière, il faut modifier la composition de la Commission locale de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Vous savez que M. PRIEZ a démissionné de ses fonctions de Vice-président en charge du tourisme et des grands événements et a été remplacé par M. Stéphane SIMON. Il faut le remplacer également au sein de cette commission locale.

Je vous propose de désigner Stéphane SIMON à cette commission.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Lors de cette délibération, nous devons également acter quatre personnes qualifiées au titre du patrimoine culturel ou environnemental local et au titre des intérêts économiques locaux. Je vous propose donc de désigner M. Laurent LESIMPLE de la Chambre de Commerce et d'Industrie, Mme Edwige JAYET de l'association « Les amis des monuments et sites de l'Eure », Mme Caroline PORTHEAULT du Comptoir des Loisirs, Mme Sabine GUITTEL du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), ainsi que trois représentants de l'État : un représentant du Préfet, un représentant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et un représentant de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Je vous remercie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

☞ **ACTE** les modifications, figurant en gras ci-après, de la composition de la commission locale de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine d'Évreux constituée par les membres suivants :

6 élus :

- **Guy LEFRAND** – Maire d'Évreux/Président d'Évreux Portes de Normandie ;
- **Françoise LUVINI** - 5ème adjointe à l'Urbanisme et aux Travaux ;
- **Xavier HUBERT** - Vice-président EPN à l'aménagement du Territoire, au climat et à l'énergie ;
- **Jean-Pierre PAVON** - 4ème adjoint à la Culture et au Patrimoine culturel ;
- **Nicolas GAVARD-GONGALLUD** - 2ème adjoint à la Sécurité, qualité de vie, environnement et espaces verts ;
- **Stéphane SIMON** - **Vice-président EPN au Tourisme et grands évènements.**

4 personnes qualifiées au titre du patrimoine culturel ou environnemental local et au titre des intérêts économiques locaux :

- **Monsieur Laurent LESIMPLE** de la Chambre de Commerce et d'Industrie ;
- **Madame Edwige JAYET** de l'association « Les amis des monuments et sites de l'Eure » ;
- **Madame Caroline PORTHEAULT** du Comptoir des Loisirs ;
- **Madame Sabine GUITTEL** du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement.

3 représentants de l'État :

- Un représentant du Préfet de département ;
- Un représentant du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ;
- Un représentant du Directeur Régional des Affaires Culturelles (DRAC).

3. SETOM - Désignation d'un nouveau représentant Titulaire et d'un nouveau représentant Suppléant en remplacement de Mme BROCHAND-DULAC et de M. PIÉRÈS

M. Guy LEFRAND

Pour le dossier suivant, les choses sont un peu plus compliquées puisque j'ai plus de candidats que de postes à pourvoir au sein du SETOM.

Il nous faut désigner un nouveau représentant titulaire et un nouveau représentant suppléant en remplacement de Mme BROCHAND-DULAC et de M. PIÉRÈS.

Nous avons actuellement, comme titulaires, Mme COULONG, M. NOGARÈDE, M. ALORY, M. PICHOS, M. ERRAMMACH, M. CONFAIS, M. CHAPLAIS, M. HAMEL, Mme BROCHAND-DULAC, M. CRISTOBAL, M. CLOMENIL, M. TANGUY et Mme COLLIN et, comme suppléants, M. ROYOUX, M. HUBERT, M. DOSSANG, Mme BANDELIER, M. BOSSUYT, M. ROUSSEL Emmanuel, M. ROUGER, M. PIÉRÈS, M. ADIGUZEL, M. GILLES, Mme RIVIÈRE, Mme BAYRAM et Mme JAUPITRE.

J'ai reçu la candidature de M. Guy DOSSANG, actuellement suppléant, au poste de titulaire.

J'ai également reçu les candidatures de M. HEROUARD, M. MABIRE et M. PERRIN.

Si vous actez la candidature de M. DOSSANG comme titulaire, il y aura donc deux postes de suppléants avec trois candidatures.

Y a-t-il d'autres candidats ?

Parmi les trois candidats, tout le monde maintient-il sa candidature ? Si l'un des trois retirait sa candidature, cela me simplifierait la vie.

M. MABIRE retire sa candidature. Merci beaucoup M. MABIRE, cela va nous faciliter la vie.

Je vous propose donc, si vous êtes d'accord, de nommer comme titulaire M. Guy DOSSANG et, comme suppléants, M. HEROUARD et M. PERRIN.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il en est donc ainsi décidé. Je vous en remercie.

Merci M. MABIRE, vous nous faites gagner beaucoup de temps.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

☞ **DÉSIGNE** M. Guy DOSSANG, représentant Titulaire d'EPN au sein du Comité syndical du SETOM, en remplacement de Mme BROCHAND-DULAC, M. Marc PERRIN, représentant Suppléant en remplacement de M. PIÉRÈS et M. Jean-Paul HEROUARD, représentant Suppléant en remplacement de M. DOSSANG (désigné titulaire).

4. Collège de Saint André - Conseil d'administration - Démission de Mme BROCHAND-DULAC - Désignation d'un nouveau représentant titulaire d'EPN

M. Guy LEFRAND

Il nous faut nommer également, suite à la démission de Mme BROCHAND-DULAC, un nouveau représentant titulaire d'EPN au sein du conseil d'administration du collège de Saint-André.

J'ai reçu la candidature de Mme LEROUX, de Saint-André-de-l'Eure. Y a-t-il d'autres candidatures ? Vous êtes facilitateurs ce soir, c'est génial. Quelqu'un demande-t-il un vote à bulletins secrets ? Je ne vois pas de demande. Ne provoquons pas, on ne sait jamais. Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

*☞ **DÉSIGNE** Mme **Stéphanie LEROUX** représentante titulaire d'EPN au sein du Conseil d'administration du Collège de Saint André de l'Eure, en remplacement de Mme BROCHAND-DULAC.*

5. Syndicat mixte EPN/CCPC – Compétences statutaires - Retrait du portage des Contrats de territoires – Approbation d'Évreux Portes de Normandie

M. Guy LEFRAND

Concernant le syndicat mixte EPN/CCPC, vous savez que nous avons un syndicat mixte qui a rapproché les territoires d'EPN et de la Communauté de Communes du Pays de Conches.

Ce syndicat mixte comporte quatre compétences :

- le portage des contrats de territoires;
- l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT);
- le tourisme ;
- les mobilités.

Les deux collectivités avançant à rythme différent, l'ensemble des projets du Contrat de territoire de Conches est aujourd'hui terminé.

Le Conseil communautaire de Conches a proposé, puisque de nouveaux Contrats de territoires vont débiter au 1^{er} janvier 2023, que nous soyons chacun sur notre propre Contrat de territoire, ce qui semble logique.

Cela a été acté au niveau du syndicat mixte et à Conches, et nous devons également l'acter ce soir pour que nous puissions continuer à avancer sur ce sujet.

Y a-t-il des questions, des demandes particulières ?

Encore une fois, il s'agit d'un dossier réalisé en parfaite harmonie avec Jérôme PASCO.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

*☞ **APPROUVE** la proposition du Syndicat mixte EPN/CCPC de retirer de ses compétences, la compétence « Assurer le portage des contrats de territoires auprès des pouvoirs publics, pour les actions définies par chacun des membres », laquelle sera donc restituée à EPN et à la CCPC et **AUTORISE** le Président à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

6. Création d'un Conseil de développement

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante, mes chers collègues, est issue du travail approfondi de nos parlementaires. Désormais, nous devons créer un Conseil de développement.

Le Conseil de développement est un machin, pardon, une instance chargée de nous conseiller sur les choix que nous devons faire. En gros, c'est comme le Conseil économique social et environnemental régional (CESER) ou le Conseil économique social et environnemental (CESE) au niveau national : ce sont des gens très compétents qui vont nous expliquer ce que nous devons faire et comment nous devons le faire. Cette création est obligatoire. Nous devons consulter ce Conseil « sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale », dixit la loi.

Sa composition sera déterminée par délibération du Conseil communautaire. Ce truc-là est donc obligatoire, il est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre du territoire de l'EPCI. Sa composition doit tenir compte des classes d'âges de la population du territoire et tendre vers la parité. Aussi, l'écart entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes ne doit-il pas être supérieur à un. Nous devons travailler sur deux délibérations. La première, de ce soir, consiste en la création de ce Conseil de développement. Ensuite, nous ferons appel aux bonnes volontés, la participation à ce Conseil où chacun va nous expliquer quoi faire étant sur la base du volontariat. À partir de là, nous aurons une seconde délibération dans les mois qui viennent pour décider de la composition exacte de ce Conseil de développement. Il est proposé de constituer ce Conseil de développement avec un collège du développement économique, un collège sociétal et un collège de personnes qualifiées. Vous avez compris ce que j'en pense, mais la loi nous imposant de le réaliser, nous le réaliserons bien évidemment. C'est notre devoir que de respecter la loi.

M. Rouger.

M. Guillaume ROUGER

Bonsoir mes chers collègues, bonsoir M. le Président.

Oui, je crois que nous avons bien compris comment vous considérez cette nouvelle instance que nous devons créer. Je vous remercie d'ailleurs d'en parler avec si peu de mépris.

Cette instance sera attachée au développement de notre territoire, et penser que l'on peut être intelligent tout seul et mépriser l'intelligence collective que pourraient nous apporter nos concitoyens est une drôle de manière de faire. En général, quand on décide tout seul, cela finit par des hausses d'impôts.

M. Guy LEFRAND

C'est dommage, cela commençait bien. Pour vous répondre, je ne pense pas qu'être cent-vingt c'est être tout seul et je ne pense pas qu'être élu par le peuple soit moins bien que d'être autoproclamé. Chacun fait ses choix, pour ma part je fais le choix de respecter et de faire confiance aux élus du peuple que vous êtes les uns et les autres ; je pense que cela a plus de valeur que les conseils citoyens tirés au sort et autres plaisanteries. Chacun effectivement appréciera, mais pour ma part, c'est dans les élus du peuple que je mets toute ma confiance.

Je vous propose de mettre aux voix. Alors, vous pouvez voter contre ce conseil mais nous sommes obligés de le mettre en place. Nous sommes obligés de délibérer pour un truc obligatoire. Cela fait partie des bienfaits de la démocratie.

Qui est contre ? Il y a une voix contre. Merci Joël CLOMENIL. Est-ce bien lui ? Oui, cela ne peut être que lui pour cela. Qui s'abstient ? Quatre abstentions. Merci messieurs.

Je vous remercie, il en est donc ainsi décidé.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

☞ PROCÈDE (moins 1 voix contre et 4 abstentions) à la création du conseil de développement d'Évreux Portes de Normandie ; APPROUVE les principes de composition du conseil de développement, organisé en collèges comme suit :

- Collège du développement économique*
- Collège sociétal*
- Personnes qualifiées*

FIXE à 60 le nombre de membres du Conseil de développement et AUTORISE le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour le lancement d'un appel à candidatures auprès des acteurs du territoire en vue de proposer au conseil communautaire un projet de délibération actant la désignation des membres du conseil de développement.

7. Projet Alimentaire Territorial - Pain d'EPN

M. Guy LEFRAND

Un sujet important, même très important, notamment en cette veille de fête de Noël.

Je donne la parole à Mme Tremel.

Mme Emmanuelle TREMEL

Bonsoir à tous. Merci M. le Président.

Ce soir, je vais vous présenter une délibération pour asseoir juridiquement le lancement de notre Projet Alimentaire Territorial (PAT).

La première action à être mise en œuvre est donc la structuration d'une filière de pain local EPN, illustrée par la création et la commercialisation de pain local. Pour ce faire, EPN a lancé un appel à référencement afin d'identifier les transformateurs de céréales et les artisans boulangers volontaires du territoire.

Une fois la filière créée, et dans un second temps, EPN s'attachera à développer l'accès de ce pain local pour les cantines du territoire intéressées et s'intéressera notamment aux problématiques logistiques.

Cet appel à référencement a pour but d'identifier tout fabricant de farine, et tout fabricant de pain local présent sur le territoire, susceptible de participer à notre opération « Pain EPN » et au développement du plan d'action du PAT.

Il n'y a pas de limite au nombre de partenaires référencés, EPN souhaitant mobiliser le plus d'acteurs possibles. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle une filière biologique n'a pas été privilégiée afin de ne pas limiter le nombre de participants.

Précisons également que les recettes de pain ainsi que le prix de vente seront à la discrétion des boulangers participants.

Concernant l'engagement des candidats, ils devront respecter un cahier des charges, ainsi que je vous l'avais expliqué la dernière fois.

Pour les transformateurs de céréales, l'établissement doit être localisé sur le territoire d'EPN ou dans un rayon de 40 kilomètres et doit transformer du grain issu du territoire d'EPN.

Pour les boulangers, l'établissement doit être localisé sur le territoire d'EPN. Ils doivent élaborer localement leur propre pain.

Désigner un professionnel boulanger référent ; proposer à la vente un type de pain avec des matières premières principales produites et transformées sur le territoire d'EPN ; rendre ce pain *à minima* accessible à tous les consommateurs du territoire ; informer et communiquer sur l'opération « Pain d'EPN » ; et enfin, participer à la remontée auprès d'EPN des indicateurs tels que le nombre de pains EPN fabriqués/vendus, les quantités de matières premières locales consommées.

De son côté, EPN s'engage à associer et animer les partenaires du projet ; à transmettre des kits de communication ; à communiquer sur les partenaires de l'opération à l'aide d'une charte ; et enfin à établir un bilan annuel du dispositif.

Cet appel à référencement a été adressé aux 54 acteurs du territoire identifiés. Aujourd'hui, 14 boulangeries se sont portées volontaires pour l'élaboration de ce pain EPN.

D'ailleurs, j'en ai une maquette.

Vous pourrez tous récupérer à la sortie un petit pochon avec une boule de pain spécial EPN.

M. Guy LEFRAND

Merci Mme Tremel. L'Agglo ne recule devant rien.

Mme Emmanuelle TREMEL

Il vous est demandé ce soir de valider l'action « Pain » telle qu'évoquée dans la délibération.

M. Guy LEFRAND

Voilà donc le pain d'Évreux. Il faudra lui trouver un nom. Nous allons lancer un concours début janvier pour trouver un nom à ce pain d'Évreux, fait avec du blé du territoire transformé en farine sur le territoire, pétri et cuit sur le territoire, vendu sur le territoire dans quatorze boulangeries participantes. Vous pourrez le déguster ce soir avant de repartir avec, de sorte que si vous ne l'aimez pas nous le garderons.

Est-il bon, Mme Tremel ?

Mme Emmanuelle TREMEL

Parfait.

M. Guy LEFRAND

L'avez-vous goûté ?

Mme Emmanuelle TREMEL

Pas encore.

M. Guy LEFRAND

Vous devriez y goûter maintenant, on ne sait jamais, si vous tombez par terre avant la dégustation. N'hésitez pas à en faire la promotion, cela fait partie du Projet Alimentaire Territorial. C'est un clin d'œil mais qui a son importance car de telles petites actions permettent de valoriser notre territoire. Présenté ainsi, y a-t-il des personnes qui sont contre ? Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? Ceux qui votent contre n'auront bien sûr pas de pain.

Allez-y M. Martin.

M. Jean-Marie MARTIN

Je n'ai quand même pas bien compris pourquoi la filière biologique a été mise de côté. C'est un peu bizarre. Il s'agit d'une filière qui permet quand même de monter plutôt vers le haut que d'aller vers le bas. Compte tenu des pratiques de culture, c'est un peu dommage.

Mme Emmanuelle TREMEL

La plupart de nos artisans boulangers présents sur le secteur ne sont pas en bio. Le but était vraiment d'ouvrir à l'ensemble des acteurs de cette filière pain.

M. Guy LEFRAND

Si à l'avenir nous avons du blé bio et de la farine bio et des boulangers qui les travaillent, nous serons tout à fait ouverts, mais aujourd'hui nous ne pouvons créer un pain en sachant que nous ne pourrions ni le fabriquer ni le vendre parce qu'il n'y a pas de filière bio suffisante sur le territoire.

M. Jean-Marie MARTIN

Il y a tout de même Biocer sur le secteur.

Mme Emmanuelle TREMEL

Mais ils ne se fournissent pas tous chez Biocer.

M. Jean-Marie MARTIN

Il faudra tout de même bien un jour ou l'autre essayer de favoriser cette filière. C'était un bon moyen peut-être de trouver une solution. Ce n'est pas que nous voulions absolument faire du bio, mais peut-être aurions-nous pu trouver une formulation qui intègre bien l'idée d'aller vers le plus haut au niveau production.

Mme Emmanuelle TREMEL

Tout à fait. Pourquoi pas un dérivé ?

M. Jean-Marie MARTIN

C'est juste cela.

M. Guy LEFRAND

Nous pourrions toujours proposer un deuxième pain ultérieurement.

Je ne sais plus si j'ai fait voter.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie. Merci beaucoup pour ce joli projet.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

☞ VALIDE, dans le cadre du projet alimentaire territorial (PAT), la mise en œuvre de l'action Pain d'EPN ; AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à solliciter tous types de démarches d'aide financière auprès des organismes partenaires et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre opérationnelle de l'action Pain d'EPN. La première action du PAT à être mise en œuvre est donc la structuration d'une filière de pain local EPN. L'Agglomération souhaite impulser et encourager la collaboration des acteurs économiques du territoire, illustrée par la création et la commercialisation de pain local, issu de matières premières du territoire.

8. Zone d'activités du Bio Normandie Parc - Commune de Miserey - Cession d'un terrain à la société MOZZALAT

M. Guy LEFRAND

Du bon pain c'est pratique. Si on peut le manger avec de la mozzarella, ce n'est pas mal non plus, Mme Haguet-Volckaert.

Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT

Mes chers collègues, bonsoir.

La première de mes délibérations concerne l'établissement MOZZALAT, localisé actuellement à Évreux et qui a pour activité le commerce de gros interentreprises de produits laitiers, et notamment de mozzarella, puisqu'elle commerciale 66% de ce fromage en France.

Cette entreprise a été créée en 2009 par M. Bruno MELANI et compte actuellement 60 salariés.

Entre 2020 et 2021, son chiffre d'affaires a augmenté de 3,83 %.

Pour poursuivre son développement, M. MELANI, gérant de la société, est à la recherche d'un terrain compris entre 25 000 m² et 29 000 m² dans le département de l'Eure, afin d'y installer l'ensemble des activités de l'entreprise et, à terme, y créer une trentaine d'emplois supplémentaires.

Pour que cette société reste sur le territoire d'EPN, nous avons recherché un terrain, et il est proposé de lui vendre une emprise foncière située sur le Bio Normandie Parc de Miserey.

Nous vous proposons donc la vente d'une parcelle jouxtant la station d'épuration communautaire de Miserey, excluant et laissant intact le bassin de finition et son chemin servant à la maintenance mais nécessitant le déplacement du bassin d'infiltration. La société MOZZALAT sera en charge des travaux une fois obtenus tous les accords nécessaires.

Ce projet prévoit une assiette foncière de 17 600 m² et une emprise bâtie projetée de 5 295 m².

Il y aura donc de la logistique de produits alimentaires, de la création de bureaux, des vestiaires et de l'espace de stockage.

Le financement pour l'achat de la parcelle serait assuré sur fonds propres par la SCI ISARUTAS, dont M. Bruno MELANI est le gérant majoritaire et par un prêt bancaire. Ce dernier viendra également financer les travaux de construction du bâtiment et l'aménagement de la parcelle.

Le prix de cession de cette parcelle, fixé par le Conseil Communautaire du 10 avril 2018, est de 30 € HT du m².

Il vous est donc proposé de céder à cette SCI, à Miserey, des parcelles d'une superficie d'environ 29 274 m², au prix de 30 €/m², ce qui ferait un total de 878 220 € HT, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur, de même que le coût de déplacement du bassin d'infiltration, de toutes les études géotechniques préalables, du dossier de porter à connaissance loi sur l'eau auprès de la DDTM pour le compte d'EPN.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je ne sais plus si vous l'avez dit, il y a actuellement 60 salariés dans l'entreprise et l'objectif est de créer 30 postes supplémentaires, ce qui n'est pas neutre. Non seulement cela nous permet de vendre des terrains, mais cela nous permet de créer de l'emploi et de garder sur notre territoire une entreprise qui partirait ailleurs autrement. C'est un très, très beau projet. Vous avez tous vu l'image de cette entreprise sur ses camions que nous voyons un peu partout.

M. le Maire de Miserey, êtes-vous d'accord pour faire de la mozzarella chez vous ?

M. Hervé GILLES

Bonsoir tout le monde. Presque joyeux Noël.

Je suis assez satisfait car j'ai participé aux différents entretiens avec Mme HAGUET-VOLCKAERT. Je pense qu'à un moment donné il faudra peut-être changer l'appellation de cette bio-pépinière, car pour passer de bio-pépinière à MOZALLAT, il y a peut-être des choses à revoir, mais c'est un détail. Pour ma part, je dirai que je suis très satisfait, et je participerai évidemment au vote, à la différence de certains collègues. Je participerai à ce vote parce que je soutiens ce projet depuis plusieurs mois. Il n'est pas sans poser certains problèmes de circulation sur la commune. Nous n'allons pas revenir sur l'extension de la RN13, mais il est vrai que l'intérêt économique communautaire est important, puisque nous sommes sur le développement d'une structure. Je sais que M. le Président a adressé un courrier à l'État concernant un tourné à gauche sur la Nationale 13. Dommage que M. VEYRI ne soit pas arrivé, je le verrai tout à l'heure pour lui expliquer le pourquoi du comment, mais ce projet est important pour la commune avec la création de futurs emplois, sachant qu'à côté le CIT Charles River pourvoit aussi des emplois aux habitants de notre commune. Et cela me permettra aussi d'avoir moins de gens du voyage qui pourraient stationner sur la bio-pépinière. Ce projet est donc important pour la commune pour plusieurs raisons, dont celle-ci.

Merci.

M. Guy LEFRAND

Les gens du voyage iront dans les autres communes, alors merci, c'est sympa.

Merci, il n'y a pas d'autres remarques. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'unanimité. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

*☞ **CÈDE** à la SCI IS-ARUTAS ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie des parcelles cadastrées C200, C264 et C265 à Miserey, d'une surface d'environ 29 274 m², à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, au prix de 30 € HT du m², soit 878 220 € HT augmenté de la TVA, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur de même que le coût de déplacement du bassin d'infiltration (et toutes sujétions : étude géotechnique préalable, dossier loi sur l'eau auprès de la DDTM pour le compte d'EPN, travaux de création du nouveau bassin et de son alimentation, clôtures) ; **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique ; **DÉCIDE** de réserver à la société MOZZALAT ou tout autre société qui s'y substituera le reste de la parcelle C N° 200 dans sa globalité (soit environ 12000 m²), sous réserve du transfert du bassin de finition à ses frais et sous réserve du bon développement de l'entreprise et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et actes à intervenir dans le cadre de cette opération.*

9. Aide à l'immobilier d'entreprise - BIOGALENYS - Acquisition et aménagement de nouveaux locaux

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme Haguet-Volckaert.

Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT

La société BIOGALENYS, localisée depuis 2008 à la bio-pépinière, a pour activité la réalisation d'études de perméabilité, de dosages de composés chimiques et de mise au point de techniques d'analyses et de formulations cosmétiques.

L'entreprise dirigée par Monsieur Pascal SVINAREFF emploie actuellement 7 personnes en CDI et prévoit de recruter 3 personnes supplémentaires. Elle a réalisé pour l'année 2021 un chiffre d'affaires d'environ 881 000 €.

Les locaux de la bio-pépinière de Miserey loués par l'entreprise (5 laboratoires et 2 bureaux) ne correspondant plus au fonctionnement, le dirigeant a décidé de transférer l'activité à Évreux et d'investir dans l'acquisition d'un local situé dans la Zone Industrielle n°2 de La Madeleine, au 22 rue Jacquard, d'une superficie de 1 250 m² sur un terrain de 4 300 m² pour un montant de 400 000 € net vendeur. Le coût des travaux est estimé à 399 392 € HT ; le montant global de l'opération s'élève donc à 799 392 €.

Cette opération permettra de conforter l'activité de l'entreprise en poursuivant les investissements sur du matériel de laboratoire de pointe et de rester ainsi le spécialiste des études transmembranaires et des analyses chimiques.

Pour répondre aux besoins rapides de l'entreprise, M. SVINAREFF a trouvé un bâtiment qui répond à ses attentes et sur lequel il souhaite un démarrage des travaux d'aménagement rapide.

S'agissant d'une entreprise de moins de dix salariés avec un chiffre d'affaires inférieur à 2 M€ située en zone AFR, nous lui proposons, au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise, une avance remboursable d'un montant de 30 000 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Vous n'avez pas de demandes particulières.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

*☞ **OCTROIE** une aide à l'immobilier d'entreprises à la SAS BIOGALENYS ou à ses représentants légaux dans le cadre d'une avance remboursable d'un montant de 30 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et tout avenant ou document éventuel à intervenir dans ce cadre.*

10. Plan de dynamisation commerciale - Soutien au commerce de proximité - Octroi de subvention dans le cadre de la Fiche 6 - Aide à l'implantation

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme Haguet-Volckaert.

Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT

Il s'agit d'un soutien à un commerce de proximité.

En avril 2019, EPN a défini les grands principes de sa politique locale de soutien au commerce et aux activités commerciales d'intérêt communautaire, dans le cadre de son propre Plan de Dynamisation Commerciale.

Afin d'en améliorer la mise en œuvre, des modifications ont été apportées à certaines fiches action, dont la fiche action 6. Cette fiche action 6 définit les critères d'attribution des aides au loyer en centre-ville et Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV). Cette aide a pour objectif d'accompagner des créateurs portant des projets innovants ou apportant une réelle plus-value à l'offre commerciale existante.

Un premier dossier a pu être instruit dans le cadre de ce dispositif. En effet, Mme Angela GROENENDJIK PIMOR nous a sollicités pour une subvention pour son salon de tatouage « Elinor Ink », situé 3 place du Général de Gaulle.

La particularité de ce salon de tatouage tient au fait que Mme GROENENDJIK PIMOR s'est orientée vers le tatouage de reconstruction. Elle propose des tatouages ornementaux ou artistiques classiques mais surtout des tatouages sur cicatrices, amputations ou brûlures, et accompagne ainsi la reconstruction physique et psychologique de la personne. Elle est ainsi entre le tatouage artisanal et l'art thérapie, ce qui est vraiment très important.

Cette aide au loyer lui permettrait de développer son activité plus sereinement puisque sa trésorerie reste très fragile. Mme GROENENDJIK PIMOR est éligible au dispositif. Le comité de pilotage, qui s'est réuni le 13 octobre, a donné un avis favorable à sa demande de subvention dans le cadre de l'aide au loyer de la fiche action 6, pour une aide de 50% du montant mensuel de son loyer, hors charges, pour les douze premiers mois de son installation. Ce dernier étant de 630 € HC mensuel, l'aide octroyée serait de 3 780 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Il s'agit d'un beau projet, car vous savez qu'aujourd'hui de plus en plus de femmes, notamment, évitent la reconstruction mammaire suite à un cancer du sein en utilisant cette technique. C'est très positif d'avoir ce genre de proposition sur nos territoires.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Je vous remercie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

*☞ **OCTROIE** une subvention de 3 780 € à Mme Angela GROENENDJIK PIMOR dans le cadre de la fiche action 6 du Plan de Dynamisation Commercial et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.*

11. SPL Évreux Normandie Aménagement - Rapport d'activité 2021

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant à l'ordre du jour, mes chers collègues, concerne le rapport d'activité 2021 de la SPL Évreux Normandie Aménagement.

Étant membre de la SHEMA, je vais vous laisser débattre entre vous sur ce rapport d'activité avec Sylvain Boreggio et je reviendrai à l'issue de ce débat.

[M. Guy LEFRAND quitte la salle.]

M. Sylvain BOREGGIO

Merci M. le Président. Bonsoir, mes chers collègues.

Je vais vous présenter le rapport d'activité 2021 de la SPL Évreux Normandie Aménagement.

Je rappelle que cette SPL a été créée en octobre 2020 par la Ville d'Évreux, qui en est actionnaire à hauteur de 20%, et l'Agglomération Évreux Portes de Normandie, qui en est actionnaire à hauteur de 80%.

Il s'agit donc de la présentation du premier exercice de cette SPL, qui s'établit sur une durée de quinze mois, d'octobre 2020 au 31 décembre 2021.

Le bilan 2021 se solde par un total bilan de 1 022 057 €, un chiffre d'affaires de 173 114 € et un résultat déficitaire de -15 126 €.

Quatre opérations ont été confiées à la SPL ENA sur l'exercice 2021 :

- l'Institut de Formation et de Soins Infirmiers (IFSI),
- le Conservation à Rayonnement Départemental (CRD),
- le Pôle de Santé Libéral Ambulatoire (PSLA) de La Madeleine à Évreux,
- le mandat d'aménagement pour le Pôle Gare.

L'avancée de ces opérations a permis de dégager un chiffre d'affaires de 173 113 €.

Les charges d'exploitation de la SPL se sont élevées à 188 000 €, dont 84 000 € de service de management, 90 000 € de conduite opérationnelle, 6 000 € de charges d'assurances, 4 000 € d'honoraires, 2 000 € de maintenance informatique.

Ainsi, le résultat de l'exercice accuse un déficit de -15 126 €.

Concernant la partie opérationnelle et le suivi des opérations, la construction de l'IFSI et d'un parking en ouvrage porte sur une enveloppe prévisionnelle de 20 448 000 € HT. Je rappelle que cette opération s'inscrit dans la reconversion de l'îlot Saint-Louis, dont l'aménagement est en cours à travers une concession d'aménagement.

Je rappellerai également que cela contribuera à redynamiser la ville d'Évreux par la relocalisation de 700 étudiants en centre-ville. D'où l'importance de ce dossier.

Le transfert du CRD à Notre-Dame porte sur une enveloppe prévisionnelle de 18 506 000 €. Cette opération s'inscrit dans la requalification de cet ancien collège que nous avons acquis et qui reçoit aussi actuellement un centre de formation de soins dentaires.

Concernant le PSLA d'Évreux Sud, l'enveloppe prévisionnelle est de 2 540 000 €. Cette opération permettra la location de locaux dédiés à une vingtaine de professionnels de santé dont 18 sont déjà identifiés à ce jour.

L'aménagement du Pôle Gare porte sur une enveloppe prévisionnelle de 11 M€. Les opérations d'aménagement du parvis de la gare, de rénovation de la passerelle, d'aménagement de la friche AB2 et du parking Eiffia font l'objet d'une gouvernance entre EPN, la SNCF et les financeurs potentiels (État, Région...).

Voilà pour les projets qui avaient été confiés à la SPL sur cet exercice 2021.

Y a-t-il des questions ? Vous avez eu le rapport d'activité complet de la SPL.

M. Rouger.

M. Guillaume ROUGER

Merci, M. Boreggio.

Il nous est demandé d'approuver le rapport d'activité de la SPL pour l'exercice 2021. Je m'en excuse auprès de mes collègues ébroïcienais mais je vais reprendre les mêmes arguments qu'hier soir lors du conseil municipal, où nous avons été amenés à nous prononcer sur la même délibération. Le sujet est d'autant plus important ce soir en conseil communautaire parce que c'est notre Agglomération qui est appelée à financer la plus grande part des investissements qui sont confiés à la SPL.

Ma première remarque tient au fait qu'il nous est demandé d'approuver les comptes 2021 alors que nous sommes déjà en décembre 2022. Cela ne donne pas une impression de grande considération pour le vote de ce soir, qui est considéré plutôt comme une simple formalité. Pourtant, le sujet de ce soir est vraiment important.

Tout d'abord parce que la SPL Évreux Normandie Aménagement s'est vue confier la conduite opérationnelle et financière de projets qui sont extrêmement structurants pour notre territoire. Il serait sain, compte tenu de l'ampleur de ces projets et de l'enveloppe financière que nous allons mobiliser, que des dossiers précis soient présentés en conseil, en commissions, pour que les élus puissent juger de la bonne orientation des phases d'études, des phases opérationnelles de la conduite de ces projets et de leur exécution. Il a été décidé de confier ces mandats à la SPL pour des dizaines de millions d'euros, ce n'est pas pour lui donner les clefs une fois pour toutes et s'en laver les mains. Compte tenu des montants mobilisés, toute dérive peut déstabiliser les finances communautaires ; c'est donc un sujet de premier ordre.

Ensuite, parce que nous sommes dans une situation de grande incertitude quant à notre capacité à mener à bien l'ensemble de ces projets d'ici la fin du mandat. Les élus que nous sommes découvrent dans la presse que la situation budgétaire de l'Agglomération est devenue assez intenable ; il manque plusieurs millions d'euros pour boucler le prochain budget, les journaux font même état de décisions, d'orientations qui auraient été prises comme l'augmentation de la taxe foncière, l'augmentation de la taxe sur les ordures ménagères, des tarifs de l'eau, pour lesquels vous nous aviez pourtant promis qu'ils allaient baisser, et j'en passe. Il y a eu un festival d'annonces et d'orientations à l'occasion de certains conseils de quartiers à Évreux alors que nous n'avons pas encore voté au sein de cette instance sur ces orientations et ces décisions. Je voudrais simplement rappeler que certains ont remporté des élections municipales dans la capitale du département en promettant de ne jamais augmenter les impôts. Je rappelle que nous alertons depuis le début du mandat, avec une certaine constance et un esprit constructif, sur la trajectoire intenable de nos finances communautaires.

Le déménagement du conservatoire dans les locaux de Notre-Dame est-il réalisable en l'état ? Non. Je l'ai dit hier soir et je le redis ce soir : ce projet est mal pensé, pas adapté aux besoins, beaucoup trop cher en comparaison de projets similaires réalisés par d'autres villes, dont j'avais donné des exemples lors de ma prise de parole en 2020, ce qui est notifié dans le procès-verbal de l'époque. D'ailleurs, la dérive budgétaire vous amène à reporter exercice après exercice les engagements de dépenses au titre de ce projet.

Le projet de réaménagement du Pôle Gare est-il réellement une priorité du mandat, comme vous nous l'aviez promis ? Nous avons du mal à le croire au vu des marges de manœuvre financières et de notre endettement. Comment comptez-vous respecter cette promesse ? Parce qu'il s'agit d'un investissement stratégique pour notre territoire, et pas seulement pour Évreux. Peut-on imaginer une capitale de département, la ville centre de notre agglomération, montrer un visage aussi triste, délabré aux abords de la gare ? C'est une insulte aux usagers, aux nombreux lycéens qui viennent parfois de très loin et qui descendent dans des conditions de sécurité assez discutables ; c'est une insulte aux visiteurs qui viennent faire du tourisme au sein de notre agglomération ; et c'est une insulte aux habitants et aux usagers. C'est pourquoi nous disons depuis le début du mandat qu'il faut garder ce projet comme un projet prioritaire et tout faire pour l'engager et dégager des marges de manœuvre pour le réaliser.

Alors, bien sûr, nous pouvons approuver les comptes de la SPL pour 2021, mais si vous avez bien regardé le rapport qui nous est transmis dans le dossier, près de 50% des pages contiennent des orientations pour les exercices à venir, pour des engagements de dépenses, des visions prospectives sur 2022, qui est déjà bien entamée, et sur les exercices suivants. Je crois que cela mériterait que nous ayons une discussion un peu sérieuse, précise sur la réorientation de ces projets, et donc sur une réorientation des mandats qui sont donnés à la SPL et qu'il nous faut contrôler en tant qu'élus de cette assemblée. Donc, comme je l'avais dit en commission, M. Boreggio, nous approuverons ce rapport seulement s'il est soumis au vote sans ces éléments prospectifs, qui auraient pu être donnés à titre d'information sans être intégrés au rapport d'activité 2021. S'il reste en l'état, nous nous abstiendrons sur ce vote.

M. Sylvain BOREGGIO

Merci. Plusieurs éléments de réponses. Concernant le dernier point, je vais rebondir tout de suite, la délibération prévoit bien de se prononcer sur le rapport financier de cette activité, sur une partie de l'année 2020 et sur l'année 2021, sur les mandats qui avaient été confiés à la SPL pendant cette période. Le reste est une information. Je l'ai bien précisé, ce n'est pas dans le corps de la délibération.

Pour revenir sur les points de départ, on peut tout contester et remettre en cause tous ces projets qui ont été initiés et lancés. Vous mettez en évidence le projet Pôle Gare. Aujourd'hui, le projet Pôle Gare qui, en effet, semble un des projets phares de l'aménagement de notre territoire et de la ville centre, n'a pas été écarté ; il a simplement pris un petit peu de retard. Pour l'année 2023, nous sommes encore en attente d'un point important, puisque vous savez que, dans le projet Pôle Gare, est prévu un aménagement du plan de circulation sur le boulevard qui passe juste devant la gare. Un cabinet est en train de mener une étude pour nous sur cette partie mobilité pour nous assurer que les restrictions des voies telles qu'elles sont prévues au projet ne poseront pas de problèmes majeurs de circulation. Je vous rappelle que cela est lié aussi à la déviation qui va être mise en place. Si cette déviation n'avait pas pris autant de retard, nous aurions bien plus avancé sur l'aménagement du Pôle Gare. Ce point se fera courant 2023 ; je crois que nous aurons les résultats de ce cabinet début mars. Suite à cela, nous pourrions lancer ce que nous appelons l'avant-projet définitif (APD), et dès 2024 les premiers travaux devraient pouvoir commencer. Il reste bien sûr à notre charge de trouver des financements adéquats pour pouvoir financer ce projet d'une importance relative (11 M€). Les financements sont en train d'être cherchés en parallèle, car tous les financeurs ne se sont pas encore prononcés sur ce projet. Nous espérons avoir le plus de financeurs possible, mais il est vrai qu'il s'agit de l'un des projets phares.

L'autre projet que vous avez largement contesté, et pour lequel nous avons pourtant des arguments quant aux comparaisons faites avec d'autres réalisations sur le territoire, c'est celui du conservatoire. Aujourd'hui, très clairement, compte tenu des incertitudes financières qui pèsent sur nous, incertitudes qui pèseront encore sur 2023, le projet du conservatoire est différé. Nous l'avons différé de plusieurs années. Nous allons poursuivre en 2023 une phase d'études pour ne pas perdre les engagements qui ont déjà été faits, puisque nous travaillons depuis plus d'un an et demi sur ce projet, et surtout pour ne pas perdre la labellisation. Nous devons pouvoir présenter aux directions des affaires culturelles que notre projet est bien lancé ; même si nous prenons du retard, même si nous le différons dans le temps, elles le comprendront.

Voilà ce que je peux dire. Sur 2023, je pense que le Président vous l'annoncera ou vous le dira, nous vous ferons une présentation des projets qui seront retenus jusqu'à la fin de ce mandat. Les difficultés financières que nous avons rencontrées en 2022 n'étaient absolument pas prévisibles. Si nous les avions connues auparavant et si nous avions eu une boule de cristal, je pense que nous aurions pris des décisions autres. Nous sommes maintenant au pied du mur, nous n'avons pas le choix, nous ne pouvons qu'accepter la situation. À nous de nous battre pour trouver des solutions et continuer à avancer pour pouvoir préserver correctement cette agglomération.

En revanche, par rapport à ce qui est paru dans la presse, je serai beaucoup plus modéré. Je ne sais pas si le Président acceptera de prendre la parole, mais certaines des choses qui ont été écrites dans la presse sont à la limite du scandaleux. En appeler à mettre sous tutelle une Agglomération, c'est ne pas mesurer l'impact que cela aurait sur nos communes. Sincèrement. Je rappellerai simplement qu'une mise sous tutelle de l'Agglomération conduirait dans un premier temps à la suppression de tous les postes de contractuels, à la suppression de toutes les compétences non obligatoires – je rappelle que la voirie est une compétence non obligatoire –, à la disparition des fonds de concours à hauteur de 2 M€. Si c'est cela que l'on veut proposer à nos communes, bravo. Ce n'est pas le choix que je ferais ni que notre Président fera. Je pense que nous aurons peut-être l'occasion d'en reparler.

Je vous redonne la parole.

M. Guillaume ROUGER

Pour préciser, car il y a un peu d'amalgame, je n'ai pas proposé de mise sous tutelle.

M. Sylvain BOREGGIO

Non, non, je n'ai pas dit que c'était vous. Je l'ai lu dans la presse ; nous avons lu des courriers dans nos communes où l'on nous menaçait de cela.

Ce qui vous est proposé ce soir, c'est bien d'approuver ou non le rapport d'activité 2021 de cette SPL et uniquement cela.

Je laisse la parole. Allez-y.

M. Timour VEYRI

Merci pour ces précisions. Je crois qu'effectivement nous n'allons pas avoir ce soir, sauf si vous le souhaitez, le débat d'orientations budgétaires. Nous aurons un temps spécifique pour cela.

Je pense que là nous manquons à la fois d'éléments et des conditions démocratiques pour réfléchir ensemble aux meilleures solutions pour sortir de la situation qui a été évoquée, et sur laquelle nous aurons peut-être des avis divergents. Le premier avis divergent entre nous portera sur le caractère prévisible de la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Nous considérons que nous avons prévenu à maintes reprises que nous allions dans le mur, et en klaxonnant. Ce qui est frappant aussi pour nous à la lecture de ce rapport, c'est à quel point il montre, par effet miroir, l'absence cruelle de plan pluriannuel d'investissement (PPI), lequel nous aurait permis dès le début d'avoir une véritable visibilité sur la manière dont nous engageons nos finances. D'ailleurs, lorsque nous regardons la partie opérationnelle de ce rapport, nous sommes encore frappés par le peu de précisions de certains des éléments, ce qui conduit par conséquent à tout un ensemble d'interrogations. La première qui vient à l'esprit ce soir est de savoir comment tout cela va pouvoir être financé, à partir du moment où un certain nombre de projets n'en sont qu'au début (recherche de partenaires), ce qui est extrêmement inquiétant quand on sait la position qu'a prise le futur ex président du Département de manière assez ferme, qui a expliqué que, faute de visibilité, tous les projets liés à l'Agglomération d'Évreux pour lesquels il n'y aurait pas eu de premier coup de pioche verraient un désengagement du Département. Et donc, nous sommes, comme vous tous, extrêmement inquiets. Quand je vois que des projets parfois essentiels n'ont pas de partenaires encore déclarés, je me dis qu'ils n'auront pas lieu. Je pense notamment à la question du Pôle Gare. C'est un sujet majeur, un sujet qui, pour le coup, est vraiment d'intérêt communautaire. Me dire que ce projet est aujourd'hui menacé parce que des erreurs ont été faites sur tout un tas d'autres projets au cours des années précédentes me fait mal au cœur, car on voit bien que c'est un sujet vital en matière d'attractivité, vital pour les actifs, vital pour les étudiants. Nous allons effectivement dans le mur si même ce type de projets essentiels pour un territoire comme le nôtre ne peut se faire. La gare telle qu'elle est aujourd'hui est totalement inadéquate, indigne d'une agglomération comme la nôtre. Si même ce type de projets ne peut se faire, quel immense gâchis ! Je suis aussi très surpris du fait que ce rapport n'arrive qu'aujourd'hui alors qu'il concerne 2021 et que nous sommes fin 2022. Évidemment, toute la partie prospective n'a de toutes les manières plus sa place dans ce rapport, et il serait peut-être bien effectivement que nous puissions voter celui-ci sans cette partie-là. J'aurais aimé, M. le Vice-président, que vous puissiez revenir un peu plus précisément sur la question de l'état des lieux des financements pour les parties opérationnelles concernées, pour savoir exactement à chaque fois quels sont les partenaires envisagés, fermes ou non, afin que nous en sachions quand même un peu plus sur ces projets qui, comme il a été indiqué, concerne des dizaines de millions d'euros.

M. Sylvain BOREGGIO

Je voudrais revenir d'abord sur le positionnement tardif de cette présentation. En effet, je suis d'accord, et là, en l'occurrence, je ne fais que subir. Je rappelle que nous avons généralement les éléments pour faire ce rapport d'activité fin juin. Malheureusement, en septembre, la SPL n'était pas en mesure de nous donner tous les éléments précis pour que nous puissions vous le présenter. C'est pour cela que nous nous retrouvons aujourd'hui à faire cette présentation certes un peu tardive. Le nouveau président de la SPL se fera fort, pour l'exercice 2022, de le faire dans un délai beaucoup plus court que celui de cette année. Je suis vraiment désolé. En revanche, je crois que ce n'est pas le soir pour vous faire une présentation des projets. Je pense qu'il est préférable d'attendre début 2023, où nous allons faire une réunion spécifique sur les investissements que nous allons retenir, ceux que nous allons assumer, ceux que nous retarderons pour des raisons financières. Je pense que nous le ferons tous ensemble courant 2023 et nous aurons cette prospective jusqu'à la fin de ce mandat. Je vais vous rassurer sur le Pôle Gare : il ne fait pas partie des projets qui sont écartés, car ce dossier nous semble aussi majeur. Aujourd'hui, les financeurs possibles sur ce dossier majeur sont la Région et l'État. Nous sommes encore en train d'en chercher d'autres.

M. Timour VEYRI

Vous nous confirmez donc que le Département n'est pas partenaire financier pour le Pôle Gare. Nous confirmez-vous cette information ?

M. Sylvain BOREGGIO

Non, je ne la confirme pas car nous sommes encore en négociation avec eux.

M. Timour VEYRI

D'accord, très bien. Encore un élément qui me semble important intellectuellement. Attendons d'avoir l'ensemble des éléments pour discuter ensemble, mais rappelons quand même que lorsque vous exprimez le fait qu'il y a une volonté de l'exécutif d'aller au bout de ce projet, c'est à condition d'avoir un équilibre budgétaire et donc, évidemment, avec les augmentations de taxe foncière que vous évoquez et l'augmentation du coût d'un certain nombre de prestations que vous allez proposer.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous le verrons en effet au moment du rapport d'orientations budgétaires (ROB). Toutes ces hausses sont faites pour compenser les hausses que nous subissons en fonctionnement. Nous ne sommes pas là ce soir pour faire le ROB, mais je rappelle simplement que ce que nous avons subi en 2022, entre le point d'indice, les hausses des carburants, les hausses de chauffage, représente plus de 4 M€ de plus à supporter en fonctionnement. Donc, effectivement, il faut trouver des recettes. Très clairement. Mais nous l'expliquerons lors du ROB.

Ce que je retiens, M. Veyri, c'est que vous avez dit que c'est ensemble que nous allons essayer de trouver des solutions, même si elles sont divergentes, mais je retiens que c'est un travail que nous avons à faire tous ensemble pour trouver des solutions et avancer jusqu'à la fin de ce mandat, afin que nous puissions continuer à réaliser les investissements que nous avons prévus et surtout faire fonctionner notre agglomération.

Excusez-moi, M. Nogarède.

M. Alain NOGARÈDE

Je voulais rappeler simplement, sans polémique, que nous voterons le budget 2023 en 2023. Je ne voudrais pas que nous répétions la même chose à chaque conseil. Cela fait plusieurs fois qu'il est question de tutelle ; chaque année, vous dites : « Tutelle, tutelle. » D'un autre côté, votre ami M. Rouger dit qu'il veut mettre Anne HIDALGO sous tutelle à Paris, parce que c'est pire. Donc, débrouillez-vous entre vous pour les tutelles, nous verrons cela après. En revanche, il me semble qu'il s'est passé des choses entre 2022 et 2023. Financièrement, il y a eu des choses énormes qui concernent toutes les communes. Cela a été évoqué : les carburants, les fluides. Par exemple, pour les fluides, l'Espagne et le Portugal s'en sortent mieux que nous. Nous demandons à l'Europe qu'il n'y ait plus d'indexation sur le gaz, mais ils ne veulent pas. Et là, L'État a peut-être quelques responsabilités. S'agissant de la production d'électricité, les centrales qui sont hors service ne sont pas de mon fait. Les centrales sont hors service, mais ce n'est pas grave, nous sommes en demi-finale de la Coupe de France. *[Des élus réagissent : « De la Coupe du Monde. »]*

De la Coupe du Monde, pardon. Je reste français. Il faut donc aussi que vous cessiez de réfléchir en fonction du contexte de 2021 ou 2022 et que vous réfléchissiez comme il faut réfléchir en janvier 2023.

Je vous remercie.

M. Sylvain BOREGGIO

Oui, M. Veyri.

M. Timour VEYRI

Très rapidement, M. Boreggio, pour dire que l'idée essentielle est que nous ayons un moment pour tous ces débats avec l'ensemble des éléments, pour que nous puissions réfléchir toutes et tous aux différentes options qui s'offrent à nous. Je pense qu'il s'agit d'un débat sérieux.

M. Sylvain BOREGGIO

Absolument.

M. Timour VEYRI

On ne peut pas prendre cela à la légère, comme le suggère d'une certaine manière Alain NOGARÈDE en envoyant ainsi des arguments dans l'air. Derrière, on a des ménages qui ne bouclent plus leur fin de mois ; derrière, on a des entreprises qui sont en très grande difficulté ; derrière, on a des projets qui risquent de ne pas voir le jour alors qu'ils font partie de promesses électorales. Que veut dire « promesse électorale » ? Démocratiquement, il y a des élus qui se sont engagés devant la population à bouger un certain nombre de lignes. Derrière, on a des entreprises qui ne sont plus payées dans les temps et qui commencent à écrire à la Ville d'Évreux ou à l'Agglomération en s'en plaignant. Nous vivons donc un moment extrêmement difficile et je pense qu'il ne faut pas prendre cela par le petit bout de la lorgnette, il faut vraiment prendre cela au sérieux. Je ne souhaite pas du tout que nous commencions à rentrer dans ce débat de cette manière. Vous nous y invitez, Alain Nogarède, en lançant les choses ainsi. Mais je souhaite vraiment refermer cette parenthèse tout de suite pour dire qu'il faudra que nous prenions vraiment tout le temps nécessaire tous ensemble pour réfléchir aux différentes options possibles.

M. Sylvain BOREGGIO

En effet. Rassurez-vous, le sujet est pris d'une manière plus que sérieuse, notamment de ma part. Nous sommes justement en train d'essayer de trouver toutes les solutions en préparant le plus de monde possible. Mais il est vrai que personne n'avait prévu cette situation, ne l'avait vu venir ; il faut la subir, il faut s'en sortir de la meilleure façon qu'il soit. Vous parlez des personnes impactées, mais nos communes sont également impactées. Nous subissons aussi cette situation dans nos communes, nous souffrons tous aujourd'hui. À nous de trouver les bonnes solutions, et il est vrai que cela se fera par un travail en commun.

M. Nogarède veut répondre.

M. Alain NOGARÈDE

Un ou deux minutes, sans lancer de débat. Mais je ne voudrais pas laisser penser que nous sommes insensibles à cette queue qui s'allonge devant les Restos du Cœur, à ces gens qui n'ont rien pour finir la fin du mois. Nous ne sommes pas insensibles à cela. Vous n'avez pas le monopole du cœur.

M. Sylvain BOREGGIO

Cela a déjà été dit !

Nous reprendrons ces débats lors du ROB, je pense que nous aurons beaucoup de choses à dire. Revenons à l'approbation de ce rapport d'activité de la SPL pour la période fin 2020 et année 2021.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne bougez pas. Dix abstentions.

Merci. Nous allons pouvoir rappeler M. le Président pour qu'il nous rejoigne. Il est parti manger sans nous, il est allé goûter le pain. Il ne va plus y en avoir.

[M. Guy LEFRAND reprend la présidence de la séance.]

M. Guy LEFRAND

Merci, mes chers collègues.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE (moins 10 abstentions) (M. LEFRAND quitte la salle et ne prend part ni aux débats ni au vote) le rapport d'activité 2021 du Conseil d'administration de la SPL Évreux Normandie Aménagement.**

12. Reuilly - Périmètre délimité des abords de l'église – Approbation

M. Guy LEFRAND

Nous reprenons donc la suite de nos débats, et je passe la parole à M. Xavier Hubert.

M. Xavier HUBERT

Bonsoir mes chers collègues.

Cette délibération concerne l'aménagement du territoire et plus particulièrement la possibilité qui est donnée par le Code du Patrimoine d'étendre les périmètres de protection de certains bâtiments en créant ce que l'on appelle un périmètre délimité des abords. En réalité, nous connaissons tous le périmètre de cinq cents mètres autour des monuments historiques. Il nous est offert la possibilité de délibérer pour élargir ces périmètres lorsque le bâtiment à protéger, pour faire simple, en vaut la peine.

Cette première délibération concerne l'église de Reuilly, qui est une église romane, ancienne, probablement la plus ancienne de notre agglomération (X^e-XI^e siècles) et qui a été peu remaniée. L'Architecte des Bâtiments de France (ABF) nous propose d'élargir, suivant la carte annexée à la délibération, à un peu plus que les cinq cents mètres proposés.

Je précise que, sur le plan procédural, si nous délibérons en ce sens, il faut une enquête publique, qui sera adjointe à celle que nous allons faire au titre de la révision de notre PLUi-HD. Nous n'aurons donc pas deux enquêtes publiques à mener ; nous étudierons ce périmètre délimité des abords en même temps que l'enquête publique sur la révision du PLUi-HD.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je n'ai pas vu si le maire de Reuilly est là. Il n'est pas là. Nous ne pouvons donc pas lui demander son avis. J'espère qu'il est d'accord sur le sujet.

M. Xavier HUBERT

Oui.

M. Guy LEFRAND

Dans ce cas-là, y a-t-il des oppositions ? Une opposition. M. Herouard vote contre.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

☞ **DONNE son accord (moins 1 voix contre) sur le Périmètre Délimité des Abords de l'Église de Reuilly tel qu'annexé à la délibération.**

13. Épièds - Périmètre délimité des abords de l'obélisque – Approbation

M. Guy LEFRAND

Épièds.

M. Xavier HUBERT

Même délibération, même principe pour protéger, préserver le site de la bataille d'Ivry, à Ivry-la-Bataille, qui est le seul champ de bataille du règne d'Henri IV encore non urbanisé en France.

Il y a donc un intérêt historique à préserver ce site et à l'étendre de manière importante afin de le préserver.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je n'ai pas vu non plus le maire d'Épieds. Non, il n'est pas là non plus.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette fois-ci à l'unanimité.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

*☞ **DONNE son accord** sur le Périmètre Délimité des Abords de l'Obélisque d'Épieds tel qu'annexé à la délibération.*

14. PLUi - Révision allégée - Arrêt de projet

M. Guy LEFRAND

Nous avons ensuite la révision allégée du PLUi, M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

Vous savez que nous avons adopté notre PLUi-HD en décembre 2019, il y a près de trois ans. Nous avons indiqué qu'il y aurait des modifications et des révisions à lancer à chaque fois que nécessaire. Cette révision allégée permet de corriger un certain nombre d'erreurs matérielles, d'incohérences, et de modifier à la marge le classement de certaines parcelles. J'insiste bien sur les termes « à la marge », puisque nous avons des grandes orientations à suivre que nous ne pouvons modifier ou dont nous ne pouvons dévier. Très rapidement, si vous le voulez bien, les modifications concernent essentiellement les espaces boisés classés, dont 5,5 hectares sont supprimés et 5,4 hectares sont créés – ce qui fait que cela est à peu près équilibré. Les 5,5 hectares d'espaces boisés classés créés concernent la commune de La Couture-Boussey avec notre projet d'éco-lodges. Une partie attenante à ce projet sera désormais classée en espace boisé classé. Deuxième chapitre : les surfaces agricoles. Il en est supprimé environ 13 hectares, qui deviennent soit des zones naturelles, soit à la marge des zones à urbaniser. Ce sont souvent des fonds de parcelles qui étaient déjà construites et pour lesquelles les communes nous ont demandé un classement en « U ». Des surfaces ont été laissées en « A » ou en « A » avec l'indice H lorsqu'il y a une habitation dessus.

Le dernier chapitre concerne des surfaces naturelles, qui deviennent elles aussi des surfaces « A » ou, pour un petit nombre, des surfaces à urbaniser.

Et puis, une mention spéciale pour les communes de Sassey et Huest. L'armée, par le biais de la base aérienne, nous a demandé de classer le dépôt de munition, que nous avons classé en « N », en militaire. Nous nous plions à la demande qui est sollicitée par la base.

Voilà pour ce qui concerne cet arrêt du PLUi-HD. Vous le savez, il y aura consultation des personnes publiques associées, puis une enquête publique. Nous aurons donc à nouveau l'occasion de reparler de cette révision allégée pour l'approuver définitivement si tout va bien, si le calendrier est suivi, au conseil communautaire du mois de juin 2023.

M. Guy LEFRAND

Merci. Avez-vous des remarques ou des observations ? Normalement, cela a été travaillé largement en amont avec Xavier Hubert. Pas de remarques. Très bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

*☞ **TIRE** le bilan de la concertation présenté dans la délibération, **ARRÊTE** le projet de révision « allégée » n°1 du PLUi-HD, **SOMET** pour avis le projet de révision allégée n°1 de PLU, lors d'un examen conjoint, conformément à l'article L153-34 du code de l'urbanisme :*

- *aux personnes publiques associées définies à l'article L132-7 du code de l'urbanisme ;*
- *aux communes concernées par le projet de révision allégée ;*

***SOMET** pour avis aux Présidents de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), et, de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) et **INDIQUE** que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes :*

- *un affichage pendant un mois au siège d'Évreux Portes de Normandie ;*
- *une publication au recueil des actes administratifs d'Évreux Portes de Normandie ;*
- *un affichage en Mairie des 74 communes de la Communauté d'Agglomération ;*
- *une diffusion sur la page dédiée au PLUi-HD sur le site web d'EPN (<https://evreuxportesdenormandie.fr/67-plui-habitat-deplacements.htm>).*

15 - Saint-André-de-l'Eure - Centrale photovoltaïque au sol - Achat de 2 titres de la SAS Transition Euroise Saint-André-de-l'Eure détenus par le SIEGE27 - Désignation du représentant d'EPN

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant concerne la centrale photovoltaïque et l'achat de deux titres par l'Agglomération.

M. Boreggio. Ce n'est pas M. Hubert qui le présente puisqu'en tant que président du SIEGE, il y aurait conflit d'intérêt entre les deux.

M. Sylvain BOREGGIO

En effet. Merci M. le Président.

La création de cette centrale photovoltaïque au sol sur le site de Saint-André-de-l'Eure est un projet important, et Évreux Portes de Normandie souhaite acheter des titres à la société pour être partie prenante dans la réalisation de ce projet, et ce pour plusieurs raisons. Nous devons d'abord remercier la commune de Saint-André qui dispose d'un site merveilleux permettant d'accueillir une telle installation. Il n'y en a pas beaucoup dans le département, donc autant profiter de cette installation, sachant que ce site ne peut rien recevoir d'autre que cela.

M. Guy LEFRAND

Même les gens du voyage n'en veulent pas !

M. Sylvain BOREGGIO

Même les gens du voyage n'en veulent pas, exactement. Par ailleurs, ce projet s'inscrit totalement dans les orientations du PCAET d'EPN. L'Agglomération se propose donc d'acheter deux titres à hauteur de 10 euros. Je rappelle que le coût global du projet est estimé à près de 10 M€, financé par les fonds propres de la SAS à hauteur de 15% et par emprunt pour le reste. Chaque associé devra alors contribuer à l'augmentation du capital à hauteur de 15 000 € par titre détenu, soit 30 K€ pour deux titres à prévoir pour l'Agglomération au budget 2024.

Pour entrer dans cette SAS, il nous faut également désigner un représentant d'EPN. À ce jour nous avons reçu la candidature de M. Claude ROYOUX, qui souhaite représenter EPN.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas. Nous allons donc pouvoir délibérer. Qui est contre l'achat de deux titres et le fait d'être partie prenante dans ce magnifique projet de centrale photovoltaïque et qui est contre la désignation de M. Claude ROYOUX en tant que représentant d'EPN ? Qui s'abstient ?

À l'unanimité. Merci.

M. Guy LEFRAND

Vous faites même mon travail.

M. Sylvain BOREGGIO

Je l'ai fait à votre place.

M. Guy LEFRAND

J'adore. Merci.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

*☞ **AUTORISE** le Président d'Évreux Portes de Normandie ou toute personne habilitée à prendre ou signer tous les actes utiles à l'acquisition de 2 actions détenues par le SIEGE 27 au sein de la SAS « Transition Euroise de Saint-André-de-l'Eure » et à procéder au paiement du prix d'acquisition de 10 € par action, soit 20 € pour 2 actions au SIEGE27 et des frais d'enregistrement y afférents, 25 € ; **AUTORISE** le Président d'Évreux Portes de Normandie ou toute personne habilitée à adhérer aux Statuts de cette SAS, ainsi que tout document nécessaire à cette acquisition ;*

***DÉSIGNE** et **HABILITE** M. Claude ROYOUX à agir en qualité de représentant d'Évreux Portes de Normandie à participer et prendre part aux organes décisionnels de la SAS ; **AUTORISE** le Président d'Évreux Portes de Normandie, ou toute autre personne dument habilitée à cette fin, à signer toutes conventions de compte courant d'associés engageant EPN à cofinancer le Projet ainsi qu'à participer aux éventuelles augmentations de capital qui s'avèreraient nécessaires et **AUTORISE** le Président d'Évreux Portes de Normandie, ou toute autre personne dument habilitée à cette fin, à prendre toute décision, accords et engagements connexes, à signer tout acte ou engager toute procédure utile à la pleine exécution de la présente délibération et plus généralement à la bonne réalisation dudit Projet.*

16. Gestion active de la demande en électricité - Convention de coordination EPN-VOLTALIS

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant, mes chers collègues, concerne une convention de coordination entre EPN et VOLTALIS. Mes chers collègues maires, nous en avons largement parlé lors de la Conférence des maires, où tout le projet vous a été présenté.

Peut-être, M. Hubert, pouvez-vous le représenter rapidement ?

M. Xavier HUBERT

Oui, très rapidement, M. le Président.

Il s'agit de la possibilité offerte à tout particulier et aux collectivités qui ont des bâtiments et des maisons chauffés à l'électricité de bénéficier, par des coupures brèves, d'une baisse de la consommation d'énergie, particulièrement lorsqu'il y a des pics de consommation, et ce pour essayer de lisser tout cela et ne pas créer les coupures éventuelles que l'on nous annonce. VOLTALIS prévoit une économie possible de la consommation d'énergie de 15% de la facture énergie, ce qui n'est quand même pas neutre. Il y a sur le territoire de l'agglomération 13 000 logements ou maisons qui ont un chauffage électrique et pourraient bénéficier de ce dispositif. L'objectif est de parvenir à convaincre 1 000 de ces 13 000 logements pour réduire les consommations d'énergie. Vous le savez, la sobriété énergétique est l'une des clés de la réussite de notre transition énergétique, et VOLTALIS y contribue. Je le rappelle, il s'agit d'un dispositif entièrement gratuit pour celui qui souhaite en bénéficier puisqu'il est notamment financé par RTE, le réseau de transport d'électricité en France, qui favorise justement la baisse de la consommation d'énergie et, éventuellement, le lissage de cette consommation.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. JUPILLE est volontaire.

M. Pascal JUPILLE

Non, non. Je n'avais pas prévu de prendre la parole, mais ce sujet qui a été porté à notre connaissance à la Conférence des maires a un intérêt collectif, celui de lisser les pointes et de permettre à RTE, qui est le responsable d'équilibre entre production et consommation, de ne pas demander au distributeur ENEDIS de faire du délestage. Je pense qu'il y a un intérêt sur la baisse des consommations effectivement, le principe étant de baisser, sur une durée d'une heure et sur des plages de dix minutes, la totalité du chauffage électrique. L'effet d'inconfort est extrêmement modéré puisque la baisse de la température est de l'ordre de 0,2 à 0,4 degrés Celsius. On reste donc dans une situation confortable et on permet effectivement de lisser les pointes. C'est surtout cet intérêt collectif qu'il faut retenir. Le fait d'avoir un grand nombre de personnes qui adhèrent à ce projet peut permettre, sur l'ensemble du territoire français, de lisser les pointes. J'y voyais cet intérêt plus que l'intérêt de la sobriété énergétique. Je ne suis pas certain que nous ayons une baisse de 15%, mais il faut avoir confiance en ces gens de chez VOLTALIS qui nous ont présenté ce projet et qui ont l'air de bien connaître leur sujet.

M. Guy LEFRAND

Merci M. l'expert.

M. Xavier HUBERT

Il appartiendra aux maires de faire la promotion de ce système auprès de leurs concitoyens. C'est comme cela que nous réussirons à le faire connaître et à le faire adopter.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pas de remarques particulières. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

*☞ **CONTRIBUE** à la mise en œuvre du déploiement de capacités de pilotage de la consommation Évreux Portes de Normandie pour la prochaine saison de chauffe (hiver 2022-2023) via principalement la promotion du dispositif et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à **SIGNER** la convention de coordination à passer avec VOLTALIS et les documents et avenants éventuels à intervenir pour la réalisation de la mission.*

17. Rapport Développement Durable 2022

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant concerne le rapport Développement Durable 2022.

M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

Chaque année, nous présentons un rapport Développement Durable. Cette année, ce rapport fait état, parmi toutes les actions que nous menons, de celles qui concernent le développement durable suivant cinq thèmes réglementaires différents :

- la lutte contre le réchauffement climatique ;
- la préservation de la biodiversité ;
- l'épanouissement des êtres humains ;
- la cohésion sociale et la solidarité ;
- les modes de développement de production et de consommation responsables.

C'est au regard de ces critères qu'est fait ce rapport, critères qui, pour la première fois, sont jumelés avec les 17 objectifs de développement durable (ODD) mondiaux adoptés par l'ONU en 2015. Nous essayons de voir également si nos actions contribuent à l'ensemble de ces 17 objectifs de développement durable. Je me propose de ne pas développer ce rapport assez conséquent qui fait près de cent pages et qui traite des grands thèmes du développement durable, notamment des thèmes contenus dans notre PCAET, comme la mobilité, la Trame verte et bleue, la qualité de l'air, l'énergie avec notre projet de règlement local de publicité intercommunal, le projet social de l'Agglomération. Tous ces thèmes sont vus et listés dans ce rapport avec l'axe et l'angle du développement durable.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Veyri.

M. Timour VEYRI

Bonsoir, M. le Président. Merci, M. le Vice-président, pour ces explications. Tout d'abord, je crois que nous sommes tous impressionnés par le travail effectué par les services pour ce rapport, qui est très volumineux, parfois très précis, mais parfois un peu moins. Nous imaginons bien le travail qu'il a fallu faire pour faire rentrer tout cela dans ce rapport. Il fait cent pages, il aurait pu en faire plus ; il s'agit donc également d'un travail de synthèse, ce qui n'est jamais facile. Il y a un élément qui est tout à fait positif dans ce rapport : la question de l'écologie n'est pas séparée de la question du social. Évidemment, en partant des ODD, cela facilite la chose, mais il est vrai que c'est déjà un bon prisme que de partir du principe qu'il ne faut pas opposer fin du monde et fin de mois, comme le dit le slogan. Cela est tout à fait positif, et l'on part, je crois, sur de bonnes bases. L'exemple, c'est le fait de faire rentrer dans ce rapport des orientations et des actions mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre les déserts médicaux et des sujets de démographie médicale. En revanche, et c'est aussi le sens de mon intervention, je trouve quand même que l'on manque, à la fin de la lecture de ce rapport, qui est un peu fastidieuse, d'une vision claire sur ce qui est fait en matière de développement durable. Et peut-être aussi les rapports qui sont parfois faits – mais cela va au-delà de ce qui est fait par notre Agglomération en tant que telle – sont-ils un peu datés. En effet, le sentiment que nous avons à la lecture est qu'au lieu de resserrer sur ce qui pourrait vraiment nous aider aujourd'hui, le rapport a la faiblesse d'être un peu fourre-tout, peut-être parce qu'il souhaite atteindre une forme d'exhaustivité. Mais, par conséquent, il est très difficile de s'accrocher et de voir la ligne directrice, et là il y a quand même un sujet. À mon sens, il s'agit d'un sujet très important car nous ne pouvons pas nous permettre en 2022 d'être, sur des sujets aussi essentiels pour notre avenir à tous, aussi technocratiques. Ce rapport ne doit pas seulement nous servir à nous, élus, qui avons le temps et l'envie de le lire dans le détail. Je trouve par exemple que pour des associations ou des citoyens qui ne sont pas forcément armés, ce rapport ne permet pas nécessairement de comprendre, lors d'une simple lecture, quelles sont les grandes orientations. Un des éléments qui concourt à ce côté un peu fourre-tout – c'est un peu le bazar si je puis dire – est le fait que les informations ne sont absolument pas hiérarchisées. Pour être tout à fait clair, de grands projets structurants qui coûtent très cher et pour lesquels nous sommes tous mobilisés se retrouvent par exemple à côté d'orientations qui ne sont pour l'instant pas du tout mises en œuvre ou, trois pages plus loin, à côté de mesures très sympathiques déjà mises en œuvre telles que la promotion des poules pour la gestion des déchets. Vous voyez ce que je veux dire. Le niveau de hiérarchisation n'est pas forcément tout à fait adéquat. Autre élément également, si je puis me permettre un conseil, je crois que nous gagnerions tous à considérer que ce rapport est aussi un support pour le débat. Or, et peut-être allons-nous le voir tout de suite, il est très difficile de débattre à partir de ce rapport dont rien ne ressort de manière forte tant il se veut exhaustif. Par conséquent, il ne prête pas vraiment au débat. Pourtant, l'intérêt de ce type de rapport, que le législateur a d'ailleurs voulu obligatoire avant le vote du budget, est qu'il doit permettre de comprendre les grandes orientations puis d'avoir une discussion politique sur la hiérarchisation. Or, là, c'est quasiment impossible, notamment sur les enjeux qui sont peut-être les plus importants pour nos concitoyens. Beaucoup des choses qui sont détaillées sont très intéressantes mais n'ont pourtant peu de choses à voir avec les réelles urgences.

Nous pourrions imaginer d'avoir un chapitre très clair sur la question de savoir ce que nous faisons collectivement en tant qu'Agglomération en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Là, c'est un peu disséminé, on ne comprend pas forcément où l'on va. Les éléments n'étant pas regroupés, ce n'est pas très clair. Il n'y a quasiment rien, rien de regroupé encore une fois, sur la question de la qualité de l'air. Il y a des éléments, mais comme ils sont un peu disparates et peu précis, on ne sait pas quelle est la stratégie de l'Agglomération sur la qualité de l'air. Sur la question de l'aménagement durable, qui est un sujet extrêmement important, des éléments concernant le secteur du BTP sont présents, mais il ne semble pas y avoir, dans le cadre de ce rapport, de stratégie clairement établie sur la manière dont nous revoyons nos priorités en matière d'aménagement. Vous allez me dire qu'il y a d'autres documents de l'Agglomération qui permettent de répondre à ces questions, mais le but de ce rapport est justement de donner cette visibilité. Donc, autant je trouve qu'il est très intéressant pour nous élus d'avoir ce document quelque part dans notre bureau pour pouvoir nous y référer, mais autant je trouve que ce rapport manque un peu sa cible et qu'il y a peut-être une réflexion à avoir pour faire, comme d'autres Agglomérations de taille similaire, un vrai document stratégique à partir duquel nous puissions discuter, ce que n'est pas exactement ce rapport, qui a toutefois d'autres qualités, comme celle de permettre de rentrer dans un certain niveau de détail – ce qui en l'occurrence peut nous aider.

Je vous remercie.

M. Guy LEFRAND

Merci pour cette intervention qui commence par dire que le document est clair, extraordinaire et très bien fait et qui finit en disant qu'il est nul. C'est un peu fourre-tout comme intervention.

Allez, M. Hubert, essayez de mettre de l'ordre dans tout cela.

M. Xavier HUBERT

Nous pouvons débattre des questions de forme de ce rapport. Nous en avons d'ailleurs changé la présentation il y a deux ou trois ans. Auparavant, nous essayions de voir l'aspect développement durable de toutes nos politiques. Nous avons pris le parti, il y a deux ou trois ans, de nous fonder sur les cinq finalités de la stratégie nationale de développement durable, qui constituent autant de chapitres, et je crois qu'il est structuré ainsi. Évidemment, on peut le critiquer, on peut dire que coexistent dans ces cinq finalités des choses importantes et des choses moins importantes, plus anecdotiques. Nous pourrions éventuellement réfléchir à une autre présentation, mais au moins cela avait le mérite d'être clair car ces finalités-là sont bien listées. Deuxième remarque, nous pouvons débattre de la forme, mais quand vous dites que vous ne voyez pas bien la question de la lutte contre le changement climatique, je suis beaucoup moins d'accord avec vous parce qu'il s'agit précisément d'une des finalités. De la page 22 à la page 45, on traite spécifiquement du changement climatique, et il y a également deux chapitres sur la qualité de l'air. Les exemples que vous avez pris ne me semblent pas pertinents, même si je peux entendre ce que vous dites par ailleurs. Je voudrais conclure en disant que, depuis sept ou huit ans que je le présente, ce rapport Développement Durable a non pas perdu de son sens ou de sa pertinence mais j'ai l'impression quand même qu'il y a eu une formidable évolution en quelques années et que nous parlons maintenant constamment du développement durable. Je veux dire par là que depuis que nous nous sommes dotés de notre PCAET, nous analysons toutes nos politiques au regard d'un certain nombre d'objectifs que nous nous sommes collectivement fixés dans le PCAET et nous en parlons constamment, ce qui n'était pas forcément le cas il y a cinq ou six ans. Donc, bien sûr qu'il faudra le revoir, peut-être même d'ailleurs faudra-t-il le faire moins volumineux pour qu'il ressemble davantage à une synthèse invitant les lecteurs à se plonger dans nos politiques au quotidien, si je puis dire, mais le développement durable est maintenant au cœur de toutes nos politiques, et tant mieux si les rapports successifs ont contribué à faire que cet objectif soit un objectif que nous partageons tous.

M. Guy LEFRAND

Merci. Il s'agit d'un travail extrêmement complexe et important. J'entends toujours les remarques : s'il est complet, il est trop complet et difficile à lire ; s'il est trop synthétique, il manque des choses et il en faudrait plus. La critique est aisée mais l'art est difficile. Je vous remercie en tous cas, M. Hubert, et je vous félicite, vous et vos services, pour la qualité du travail fourni. Il n'y a pas de vote sur ce dossier, nous passons donc au volet Mobilités.

Après en avoir débattu,

Le Conseil communautaire :

*☞ **PREND ACTE** de la présentation faite du rapport portant sur l'état d'Évreux Portes de Normandie en matière de développement durable préalablement aux débats sur le projet de budget 2023.*

18. Contrat OSP - Révision de la formule de révision - Avenant au contrat EPN/Transurbain

M. Guy LEFRAND

M. Norblin va nous présenter les délibérations et M. Douard complètera si nécessaire.

M. Norblin.

M. Raphaël NORBLIN

Bonsoir chers collègues. Bonsoir M. Douard, je suis heureux de vous retrouver parmi nous. Cela va nous faire du bien.

Mes chers collègues, il s'agit ce soir de vous présenter la formule de révision des tarifs, qui est un article du contrat qui lie EPN à la SPL Transurbain. Cette révision des prix est basée sur trois indices :

- un indice touchant aux salaires ;
- un indice touchant au gazole ;
- un indice touchant à la production industrielle.

Cette révision des prix a lieu deux fois dans l'année. La première fois concerne le premier semestre de l'année et nous appliquons stricto sensu cette formule de révision des prix avant de régler à Transurbain ce que nous devons lui régler. Puis, nous l'appliquons une deuxième fois au cours du tout début de l'année n+1, et ce que nous faisons jusqu'à présent, c'est que nous versions directement à Transurbain ce que nous devons verser. Ce que nous vous proposons ce soir consiste à ne pas modifier la première partie – c'est-dire pour le premier semestre, d'appliquer la révision des prix telle qu'elle est prévue dans le contrat – puis à faire une projection en début de second semestre de ce qui se passera, selon les chiffres de Transurbain, à la fin de l'année : si Transurbain est bénéficiaire en fin d'année, rien ne se passera ; si Transurbain est déficitaire en fin d'année, nous lui reverserons le juste prix pour qu'en fin d'exercice elle soit à l'équilibre.

L'application de la révision des prix est une application complète. Autrement dit, si nous devons verser 10 M€ à Transurbain – je vous donne un chiffre très gros pour vous faire peur –, nous lui versions 10 M€ ; nous ne cherchons pas à discuter. En revanche, si en fin d'année il lui manque 50 € pour équilibrer ses chiffres, nous ne lui verserons que 50 €.

Voilà à quoi sert cette formule de révision des prix telle que nous voudrions l'appliquer. Rassurez-vous, il ne s'agit pas de 10 M€ mais de 400 K€, ce qui n'est pas la même chose.

Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

M. Guy LEFRAND

Merci. Cela n'a l'air de rien, cela a l'air très technique, mais c'est important car cela nous permet de ne pas verser automatiquement de l'argent à Transurbain si cela ne s'avère pas indispensable et nécessaire à l'équilibre de son budget. C'est un travail important que nous avons mené avec les équipes de Transurbain.

Vous n'avez pas de remarques particulières. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** l'avenant n°1 au contrat d'obligation de service public 2021-2024 avec la SPL Transurbain formalisant le nouveau principe d'application de la révision des prix :

- Versement, en septembre de l'année n, du montant de la révision des prix du 1^{er} semestre de l'année n selon la formule définie dans le contrat OSP ;
- Versement du montant de la révision des prix du second semestre de l'année n en fonction de la prévision de la clôture administrative des comptes de l'exercice en cours de la SPL Transurbain ;
 - Si Transurbain clôture l'année avec un solde positif, la formule de révision des prix ne s'applique pas ;
 - Si Transurbain clôture l'année avec un solde négatif, Évreux Portes de Normandie verse le montant nécessaire à Transurbain afin de clôturer l'année à l'équilibre.

et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** l'avenant en question et tout acte s'y rapportant

19. Transport des élèves des sections d'Enseignement Général et Professionnel Adaptées (SEGPA) - Avenant à la convention de mutualisation EPN/Région

M. Guy LEFRAND

Nous continuons avec les SEGPA.

M. Raphaël NORBLIN

Il s'agit là, chers collègues, de continuer la convention qui nous lie à la Région.

La Région transporte quelques enfants de notre agglomération qui ne vont pas dans les établissements scolaires de rattachement du fait des difficultés qu'ils peuvent éprouver à suivre un enseignement traditionnel et qui, par conséquent, sont dans des établissements éloignés de chez eux. Les transporter ne serait pas quelque chose de facile pour nous puisque nous ne transportons les enfants que vers leur établissement de référence. La Région nous propose depuis quelques années de dévoyer un peu leurs services en allant chercher spécifiquement nos enfants. Pour vous donner un chiffre concret, lors de l'année 2021-2022, trois enfants étaient concernés, pour un coût de 7 239 €. Si nous transportons ces élèves, cela nous coûterait le double, au bas mot. En cette année 2022-2023, la Région transporte pour nous quatre enfants. Il s'agit là de continuer à signer cette convention avec la Région.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des oppositions ? Des remarques particulières ? Adopté.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** les termes de l'avenant 1 et annexe à passer à la convention de mutualisation EPN/Région ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** cet avenant et les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions et à **SIGNER** tous autres avenants se rapportant à la mise en œuvre de la convention.

20 - Transports scolaires - Points d'arrêt - Guide de sécurité

M. Guy LEFRAND

Nous continuons avec le guide de sécurité pour les points d'arrêt.

M. Raphaël NORBLIN

Chers collègues, nous vous proposons quelque chose d'un peu novateur. Il s'agit là simplement de mettre à votre disposition un guide qui permettra à vos référents et à vous-mêmes, maires, de pouvoir estimer du bien-fondé de l'ajout, de la modification ou de la suppression d'un point d'arrêt de transport scolaire. Il y a quelques règles de sécurité – il n'est pas question de règles d'accessibilité mais de règles de sécurité – à connaître, à mettre en place, à vérifier. Nous vous proposons de pouvoir disposer de ce guide. Vous deviendrez aussi un peu les intermédiaires avec EPN car si vos administrés vous demandent d'ajouter un point d'arrêt, vous serez en mesure de juger du bien-fondé de cette demande et vous pourrez même la refuser si elle n'est pas fondée ou l'appuyer si vous l'estimez fondée. Il s'agit aussi, dans les moult questions qui vous sont proposées, d'estimer la pérennité de l'apport d'un nouveau point d'arrêt. Car garder un point d'arrêt deux ans n'est peut-être pas intéressant, un point d'arrêt doit se poser pour un certain nombre d'années et surtout pour un certain nombre d'utilisateurs.

Je suis à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

M. Guy LEFRAND

Merci. Il va falloir se l'approprier, mais ce document est important. Nous avons eu suffisamment de débats et de remontées, de la part des familles notamment, sur la sécurité des enfants aux points de ramassage pour que nous puissions considérer que ce travail est un gros travail.

Avez-vous des remarques particulières ? Y a-t-il des oppositions ? Adopté.

Merci beaucoup, messieurs.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** les principes et règles de sécurité des points d'arrêt et **APPROUVE** le formulaire de demande de points d'arrêt.

21. Recrutement d'un ou d'une doctorant.e dans le cadre d'une convention industrielle de formation par la recherche - CIFRE

M. Guy LEFRAND

M. Mabire va nous proposer une place de doctorant.

M. Arnaud MABIRE

Bonsoir, M. le Président, mes chers collègues. Nous avons deux délibérations sur la recherche.

La première concerne le recrutement d'un doctorant dans le cadre d'une convention industrielle de formation par la recherche, une thèse CIFRE comme on dit. La thèse CIFRE, qui a été créée et est financée par le ministère chargé de la Recherche, a pour objectif de placer les étudiants doctorants, diplômés du grade de master, dans des conditions d'emploi et de concourir au développement de collaboration de recherche entre les entreprises, les collectivités territoriales et les laboratoires.

La CIFRE associe trois partenaires : une collectivité territoriale ou un établissement, un doctorant et un laboratoire de recherche qui assure l'encadrement de la thèse. L'établissement employeur, en l'occurrence EPN, doit lui confier des travaux de recherche objet de sa thèse. Il doit lui verser un salaire brut minimum annuel de 23 484 € hors cotisations patronales. Le coût brut chargé est porté à 35 226 € par an. En compensation, la collectivité reçoit de l'Association Nationale de la Recherche Technique (ANRT) une subvention annuelle de 14 000 € pendant trois ans. Le recours à ce dispositif constitue une opportunité pour l'agglomération d'Évreux Portes de Normandie (EPN) qui porte le projet d'accroître l'attractivité du territoire, d'identifier les leviers et actions à mettre en œuvre, d'en mesurer les effets et de les suivre dans le temps. Elle souhaite s'appuyer pour ce faire, sur une recherche en science de gestion, et plus précisément en management public. Le sujet de la thèse porte sur la mise en place d'indicateurs pour mesurer l'attractivité résidentielle et le « bien vivre » du territoire ébroïcien. Il s'agit de créer un baromètre pertinent qui permette d'indiquer aux décideurs publics mais aussi à la population, l'état d'ordre qualitatif de son territoire, sur plusieurs critères que le doctorant va devoir déterminer.

Il vous est donc proposé de recruter un ou une doctorant.e pour trois ans dans l'équipe de Développement économique.

M. Guy LEFRAND

Merci. C'est un beau travail. Cela n'a l'air de rien mais il est important d'avoir ce type de recherche sur notre territoire. Je suppose qu'il n'y a pas d'opposition sur ce sujet. Adopté. Merci.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

*☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tout document y compris la convention CIFRE, avec l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie, l'ANRT dans le cadre pré-cité, et tout avenant à intervenir ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** le contrat de collaboration de recherche, avec le laboratoire associé NIMEC de l'Université de Rouen, chargé de la recherche et tout avenant à intervenir dans ce cadre ; **AUTORISE** Monsieur Le Président ou son représentant à **SIGNER** les documents relatifs au recrutement : CDD de 3 ans, conclu avec le ou la candidate sélectionné.e et **DÉCIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget principal et de percevoir la subvention annuelle de 14 000 € correspondante de la part de l'ANRT.*

22. Évreux - Usines de Navarre - Recherche environnementale - Partenariat EPN / Laboratoire COBRA de l'Université de Rouen Normandie - Subvention - Convention

M. Guy LEFRAND

Vient ensuite un dossier très original, M. Mabire.

M. Arnaud MABIRE

Comme vous le voyez, nous présentons des dossiers de partenariat en matière de recherche. Il est très important pour le territoire d'avoir des laboratoires, cela permet de sédentariser des chercheurs ou des enseignants chercheurs. Un certain nombre d'élus ont visité dernièrement les laboratoires. Nous avons vraiment des choses extrêmement pointues à Évreux. Les deux projets dont je vous parle en l'occurrence peuvent rendre service à l'Agglomération, mais ils permettent surtout de sédentariser des chercheurs, des enseignements, donc des formations, et donc des étudiants. Tout est lié, c'est pour cela que c'est important. Et c'est très positif pour le territoire. Là, le sujet de recherche est assez amusant et très innovant puisqu'il a trait à la dépollution des sols grâce à des champignons. Nous avons sur le territoire un laboratoire de chimie organique analytique, COBRA, qui est implanté sur le site de Navarre et qui mène un projet de recherche consistant à identifier et tester les capacités de certaines souches de champignons à fixer ou dépolluer certains sols par dégradation des polluants. Le laboratoire COBRA et EPN ont identifié le site des usines de Navarre comme site pilote.

M. Guy LEFRAND

Qui peut indiquer à M. CHOKOMERT où est sa place ? Merci.

M. Arnaud MABIRE

Je continue.

M. Guy LEFRAND

En toute discrétion, M. Chokomert.

M. Arnaud MABIRE

Le laboratoire COBRA et EPN ont identifié le site des usines de Navarre comme site pilote pour cette recherche innovante et défini un petit périmètre d'essai sans impact pour tous les projets urbains à venir.

Dans le cadre de cette expérimentation, le laboratoire formule une demande d'appui à EPN en tant que partie prenante et propriétaire du terrain ainsi qu'un soutien financier en fonctionnement d'un montant de 15 000 € (sur un budget prévisionnel total de 300 000 €). Cette aide permettra entre autres d'accueillir une stagiaire ingénieure, qui est prête à venir s'installer à Évreux pour mener ces recherches. Il vaut mieux pour nous que cette recherche soit menée sur le site de Navarre, qui est pollué, que sur le site de Lubrizol. Cela permet de faire venir des étudiants à Évreux.

M. Guy LEFRAND

Dit ainsi, cela fait rêver. Il n'y a pas d'opposition là-dessus. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

*☞ **OCTROIE** pour 2023 à l'Université de Rouen Normandie, au titre du laboratoire COBRA pour le projet précité, sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif, une subvention en fonctionnement d'un montant total de **15000 €** ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention partenariale et financière à passer avec l'Université de Rouen Normandie, au titre du laboratoire de recherche ainsi que tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à **SIGNER** tout document nécessaire à l'affichage d'EPN en tant que « partie prenante » du projet de recherche déposé par le laboratoire COBRA dans le cadre de l'Appel à Projet GESIPOL2023.*

23. Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers - Convention de partenariat 2022-2024

M. Guy LEFRAND

M. Derrar.

M. Mohamed DERRAR

Merci M. le Président. Bonsoir, mes chers collègues.

Il vous est proposé ce soir une convention avec l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers. Pour information, la Région Normandie a adopté en 2019 une stratégie régionale de l'orientation dont elle a mandaté la mise en œuvre à l'Agence régionale de l'orientation et des métiers.

Au titre de ce mandat, l'Agence organise des actions d'information sur les métiers et les formations pour les bénéficiaires, coordonne et anime les acteurs de l'information et de l'orientation, et mobilise les entreprises et les entreprises économiques autour de la connaissance des métiers en Normandie. Ce mandat est basé sur trois axes. En ce qui nous concerne, il s'agit plutôt de les accompagner dans le cadre de l'information, de la mise à disposition d'outils de communication, de la sensibilisation des bénéficiaires et du public concerné. Voilà pour cette convention qui nous liera avec la Région et plus précisément avec l'Agence de l'Orientation et des Métiers.

M. Guy LEFRAND

Merci. Avez-vous des remarques particulières. Y a-t-il des oppositions ? Adopté.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

*☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et les avenants éventuels à intervenir.*

24. 100 Chances 100 Emplois - Convention de partenariat SOS Intérim et Schneider

M. Guy LEFRAND

100 chances, 100 emplois.

M. Mohamed DERRAR

100 Chances - 100 Emplois, convention de partenariat. Il s'agit tout simplement du renouvellement d'un dispositif qui n'est plus à présenter ; je pense que tout le monde le connaît. Il s'agit d'accompagner dans une cohorte un peu plus restreinte, de créer un contact direct avec les entreprises, et de parrainer par la suite ces jeunes – et moins jeunes d'ailleurs, puisque le dispositif est désormais ouvert à tous les publics. La convention est simplement à renouveler pour un nouvel exercice.

M. Guy LEFRAND

Merci. C'est un dispositif qui fonctionne bien. Y a-t-il des oppositions ? Adopté.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

*☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et les avenants éventuels à intervenir avec les différents partenaires du dispositif et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les demandes de subventions auprès des différents financeurs notamment le Fond Social Européen et tous les documents annexes.*

25. Initiative Eure et ADIE - Fonds de prêt d'honneur - Année 2022

M. Guy LEFRAND

Les fonds de prêt d'honneur.

M. Mohamed DERRAR

Le projet n'est pas nouveau mais comporte une part de nouveauté puisqu'il s'agit de renforcer une action que nous portons déjà par l'intermédiaire de notre soutien à l'ADIE et à Initiative Eure, qui ont vocation à accompagner des porteurs de projet ou des repreneurs d'activité, et souvent des jeunes créateurs. L'idée est de les financer pour leur donner la possibilité de créer et d'être dans une posture plus importante pour éventuellement décrocher auprès des banques des prêts standards. Il n'en reste pas moins que ce dispositif finance ces porteurs de projet sans conditions particulières, ni garant, ni caution, ce qui leur permet de se lancer assez rapidement si toutefois leur projet est sérieux, accompagné par des experts, et qu'il s'inscrit dans le cadre de la Pépite portée par l'Agglomération, qui accompagne tous les porteurs de projet.

Ces sommes peuvent aller de 3 000 à 15 000 € pour Initiative Eure et de 1 000 à 5 000 € pour l'ADIE, que nous finançons par ailleurs tous les ans à hauteur de 5 000 €.

Je vous épargne le détail de toutes les actions potentielles, qui vous sont indiquées dans la délibération. Il s'agit vraiment d'accompagner les porteurs de projet pour qu'ils démarrent bien et de les suivre aussi éventuellement un peu après leur lancement.

Pour ces fonds de prêt d'honneur, il vous est demandé d'octroyer un financement à hauteur de 10 000 € par an, sur trois ans, pour l'ADIE dont 2 000 € de frais de gestion et à hauteur de 10 000 € par an, sur trois ans, pour Initiative Eure, les frais de gestion étant dans cette enveloppe.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des remarques particulières ? Adopté.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

*☞ **OCTROIE à l'ADIE un financement de 10 000 € par an, sur 3 ans, pour abonder le fonds de prêt d'honneur dont 2 000 € de frais de gestion ; OCTROIE à INITIATIVE EURE un financement de 10 000 € par an, sur 3 ans, les frais de gestion étant compris dans l'adhésion de l'agglomération au réseau Initiative pour un montant de 22 300 € et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions afférentes et les avenants éventuels à intervenir.***

26. Incuba'street - Subvention de fonctionnement 2022

M. Guy LEFRAND

Après l'emploi, l'insertion, M. Derrar.

M. Mohamed DERRAR

Nous vous proposons une action venant compléter l'existant qui est déjà porté par les équipes de la Pépite, comme par exemple CitésLab, dont l'action est dirigée vers les quartiers prioritaires QPV. L'association Incuba'street est portée par cinq membres qui sont eux-mêmes entrepreneurs. L'idée est de fournir un accompagnement approfondi sur plusieurs semaines à une cohorte d'environ quatorze porteurs de projet potentiel. Ceux-ci seront accompagnés de bout en bout, à tous les niveaux, et seront suivis par la suite par la Pépite et les équipes de CitésLab, avant éventuellement de pouvoir bénéficier d'un financement d'un des fonds de prêt d'honneur que je vous ai présentés précédemment. Cette nouvelle action vient compléter l'existant mais de manière encore plus poussée puisque les membres d'Incuba'street vont sur le terrain pour rencontrer ces futurs porteurs, en partenariat avec les associations ou après présentation par réseau.

Le coût du projet est à hauteur de 4 000 €. Le financement de l'État dans le cadre du Contrat de Ville est de 2 500 €. Nous vous proposons donc d'accompagner ce projet à hauteur de 1 500 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Adopté.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

*☞ **OCTROIE une subvention de 1 500 € à Incuba'street et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER la convention afférente et les avenants éventuels.***

27 - ENEDIS - Soutien financier au fonctionnement du Bus 56 - Année 2022

M. Guy LEFRAND

ENEDIS veut nous donner de l'argent.

M. Mohamed DERRAR

La délibération porte sur le renouvellement du soutien financier d'ENEDIS au fonctionnement du Bus 56, qui n'est plus à présenter et que les uns et les autres vous connaissez déjà.

M. Guy LEFRAND

C'est un beau partenariat.

Je suppose que vous êtes d'accord pour que nous recevions 1 000 €. Je vais considérer que oui.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

*☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et les avenants éventuels à intervenir (ENEDIS octroie 1000 € pour le fonctionnement du Bus 56)*

28. Cohésion sociale et territoriale - 2ème phase de programmation 2022

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant concerne la 2^{ème} phase de programmation Cohésion sociale et territoriale.

M. Mohamed DERRAR

Comme tous les ans, nous avons plusieurs phases de programmation de subventions aux associations. Celle-ci est la deuxième et la dernière pour l'exercice 2022. Nous vous proposons de réserver le reste de l'enveloppe de 3 000 € au subventionnement des Chantiers jeunes hors QPV portés par la Régie des quartiers.

Je ne participerai pas au vote de cette délibération, M. le Président.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie pour cette précision. Il s'agit d'un dossier classique. Y a-t-il des oppositions ?
Adopté. Merci beaucoup.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

*☞ **DÉCIDE (M. DERRAR ne prend pas part au vote)** au titre du financement de la politique de Cohésion sociale et Territoriale, le versement d'une subvention de 3 000€ à la Régie des quartiers, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces constitutives du dossier et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.*

29. Contrat de ville - 4ème phase de programmation 2022

M. Guy LEFRAND

M. Ettazaoui.

M. Driss ETTAZAOUI

Merci, M. le Président. Bonsoir à toutes et à tous.

Il s'agit de la quatrième phase de subventions pour la politique de la ville. Je sais que cela vous intéresse, c'est pour cela que j'y mets le ton et la manière. Cette dernière phase de subventions vient clore cette année 2022. Puisque nous sommes à la veille des fêtes de Noël, j'ai envie de vous raconter une belle histoire qui concerne les subventions pour ces associations. Je commencerai par la première qui s'appelle « Ensemble pour la vie ». Nous vous proposons donc de financer le voyage jusqu'à EuroDisney pour une quarantaine d'enfants malades et leurs accompagnants. C'est un beau voyage pour les personnes en situation de grande et très grande vulnérabilité et qui n'ont pas toujours l'occasion de sortir. Je trouve qu'à la veille de ces fêtes il s'agit d'un geste plutôt généreux et honorable. Pour les emmener, nous vous proposons aussi de financer la Fédération des associations, qui a fait l'acquisition d'un bus qu'elle va mettre à disposition de l'ensemble du tissu associatif de la ville d'Évreux, et même au-delà dès lors que celui-ci ne circule pas, et qui sera à disposition des écoles et des associations. Il emmènera donc les enfants malades mais pas seulement eux, il pourra être aussi sollicité.

Tout cela ne serait pas beau et formidable sans un peu de musique pour emmener l'ensemble du cortège, c'est pourquoi nous vous proposons également de concourir au financement de l'orchestre d'harmonie d'Évreux qui va jouer du violon – jamais aussi bien que je le ferais auprès de vous, mes chers collègues – de la musique classique, pour faire en sorte que cela résonne bien avec l'esprit de Noël. J'allais oublier : l'une des bonnes nouvelles est que je rends 4 600 € qui n'auront pas été consommés à la caisse de l'intercommunalité. J'en termine donc par le petit cadeau que nous octroyons aussi à la collectivité.

[Des élus applaudissent.]

M. Guy LEFRAND

C'est parce qu'il croit encore que le Maroc va gagner demain !

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie. Merci pour ce moment de détente.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

☞ DÉCIDE, au titre du financement Politique de la ville le versement des subventions figurant à la 4^{ème} phase de subvention, pour un montant total proposé de 13 500 € et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

30. Tarifs de l'eau et de l'assainissement collectif 2023

M. Guy LEFRAND

Un autre moment de détente. M. Nogarède va nous parler du prix de l'eau.

M. Alain NOGARÈDE

Merci. Re-bonsoir, chers collègues.

Je tiens d'abord à m'excuser car il va y avoir redite. J'ai rencontré les maires, j'ai assisté à la 2^e commission, donc je tiens à m'excuser pour la redite que je vais faire ; les éléments n'ont pas changé en quinze jours. Je vais évoquer le budget annexe eau, le budget annexe assainissement et le budget annexe SPANC (assainissement individuel). Lorsqu'avec les services nous avons préparé les budgets, j'ai évoqué le fait que je souhaitais une harmonisation au niveau des soixante-trois communes d'EPN. Je travaille également avec les syndicats pour les autres communes ; nous ne les laissons évidemment pas tomber. À partir de là, nous avons parlé d'harmonisation. Pourquoi harmonisation ? Parce que s'il y a un budget qui a besoin de solidarité intercommunale, c'est bien le budget de l'eau ou de l'assainissement. En effet, dès que nous faisons des travaux dans une petite, moyenne ou grande commune, les coûts sont énormes, et si nous laissons aux seuls habitants de la commune les frais engendrés par ces travaux, cela deviendrait impossible, d'autant plus que l'Agence de bassin ne finance pas énormément. Il est donc nécessaire d'avoir une harmonisation pour que tous les habitants soient traités de la même façon et aient tous les mêmes droits face aux besoins qu'ils ont. Comme pour tous les budgets, et ce ne sont pas les maires qui vont me démentir, c'était peut-être bien en 2022, mais en 2023 cela devient compliqué. 2022 finissait déjà mal, mais en 2023, budgétairement, les choses deviennent très compliquées. Comme partout, il y a d'abord la question des salaires. La Régie de l'Eau est un budget comportant 113 postes et 100 salaires. Dieu sait qu'ils méritent l'augmentation qu'ils ont eue car ils étaient vraiment sous-payés et parce qu'ils font un travail exceptionnel, avec sérieux. La Régie fonctionne bien. Je les remercie ici devant vous. Ils ont été augmentés, et les budgets de l'eau et de l'assainissement ont largement augmenté. Puis il y a les fluides et l'électricité. L'électricité représente un coût énorme. L'eau n'est pas chère au départ, mais dès qu'elle est pompée, elle commence à devenir plus chère, et dès qu'elle est amenée au robinet, elle revient encore plus cher. Il y a aussi les contraintes qualitatives. À Arnières-sur-Iton, par exemple, les services de l'État nous imposent que les forages soient protégés, ce qui représente un coût de 24 M€. M. le Maire d'Arnières, que je vais embêter avec tous ces travaux, le sait bien, nous l'avons rencontré lui et ses habitants. Je passerai sous silence les prix des compteurs et des matières premières, qui se ressentent quand nous changeons des tuyaux, quand nous renouvelons le matériel, quand nous achetons une pelle par exemple, l'augmentation du prix des travaux, des produits de traitement. Je m'arrêterai là dans cette liste qui pourrait paraître affolante mais que tous les budgétaires que vous êtes connaissent dans leur commune ou leur collectivité. S'agissant des investissements, d'une certaine façon nous avons de la chance car nos gros investissements, tels que le CTEU, que nous payons encore, et la station de traitement de l'eau potable, que nous aurons bientôt fini de rembourser, sont faits. Nous avons encore des investissements à faire, notamment sur toutes les stations d'épuration du sud de l'Eure – si nous harmonisons, c'est justement pour ne plus parler de l'ex GEA ou de l'ex CCPN et pour parler d'EPN. Cependant, il y a des stations d'épuration du territoire d'EPN qu'il va falloir reprendre. Évidemment, il y a le renouvellement des réseaux. Actuellement, ce renouvellement est faible (0,3-0,4%) et insuffisant ; il faudrait tendre vers 1%. Nous devons aussi développer la Régie. Nous avons actuellement des prestataires, mais peut-être sommes-nous capables à la Régie de faire aussi bien que ces prestataires. Ce sera à revoir au moment opportun. Nous gagnerons à développer la Régie. Ensuite, il y a le quantitatif aussi. Nous essayons de voir comment nous pouvons nous intéresser aux forages de Normanville (4 000 m³/jour) en accord avec le syndicat nord, son président et ses élus. Donc il y a des perspectives importantes, des choses à faire. J'en viens au budget ainsi calculé que nous allons vous proposer les services et moi. Je ne vais pas reprendre exactement la délibération ; elle reprend ce que je viens de vous dire sans l'avoir suivie intégralement.

Du fait de l'harmonisation, il y aura augmentation pour certaines communes, notamment celles qui payaient très peu (La Baronnie, La Forêt-du-Parc). Pour toutes les communes, l'abonnement serait à 55,52 € ; le prix de l'eau (collectivité) à 1,39 €/m³ ; la préservation de la ressource à 0,09 €/m³ ; la TVA à 5,50 ; la redevance pollution domestique, qui n'est pas pour nous mais pour l'Agence de l'Eau – je préférerais l'encaisser mais ils ne veulent pas – à 0,38 €/m³. Ainsi, le prix du mètre cube pour une facture de 120 m³ – je précise que ce sont les normes nationales, mais qu'en fait, quand on est un, deux, trois ou quatre dans un foyer, on est bien en dessous de cela – serait de 2,45 €/m, sauf évidemment pour les communes qui ne font pas partie des 63 que j'ai évoquées. Je passerai sous silence le prix de l'abonnement en fonction du compteur, les compteurs 200 mm étant pour les très gros bâtiments. Quant à l'assainissement collectif, il passerait à 2,83 €/m³, avec une TVA à 0%, une redevance modernisation des réseaux de 0,185 €/m³, ce qui ferait un prix de 3,015 €/m³ pour 120 m³. Je vous signale que le prix de l'assainissement va baisser pour certaines communes du fait de l'harmonisation. Je pense à Mesnil-sur-l'Estrée, Saint-Germain-sur-Avre, qui étaient à 3,67 €/m³ et vont passer à 3,015 €/m³ pour 120 m³, la consommation étant de moins de 120 m³ pour la plupart des foyers. Cela sera évoqué tout à l'heure lors de l'examen des tarifs généraux mais pour l'assainissement individuel, le tarif forfaitaire annuel passerait de 23,94 € à 25 €. Ce que je vous propose permettra d'envisager des années positives aux budgets de l'eau et de l'assainissement. Je vous remercie.

M. Guy LEFRAND

Merci. C'est un débat que nous avons déjà largement eu en Conférence des maires.

M. Alain NOGARÈDE

Et en commission aussi.

M. Guy LEFRAND

Et en commission aussi, bien sûr, puisque la commission a donné un avis favorable à l'unanimité à cette délibération. M. Rouger.

M. Guillaume ROUGER

Une rapide question. Pouvez-vous nous dire, M. Nogarède, comment nous nous situons par rapport à d'autres villes en matière de prix de l'eau après ces augmentations de tarifs ? Le prix de l'eau est tout de même un sujet de crispation pour notre territoire. En matière d'attractivité, cela ne donne pas une bonne image aux foyers qui veulent s'implanter sur notre territoire ; cela peut être un élément de frein à notre attractivité.

M. Alain NOGARÈDE

80% de la population française se situe dans le créneau où nous serons avec les prix que je vous ai annoncés. Ce n'est pas que je ne veux pas vous répondre, je vais vous donner le document que j'ai, mais actuellement il se passe d'énormes choses. Les normes pour le traitement des eaux usées sont de plus en plus contraignantes. Des communes ou des communautés de communes sont obligées de faire des investissements très lourds. Par conséquent, le prix de l'eau va énormément grimper. Je peux vous dire qu'avec ces prix-là nous serons en dessous des prix des voisins. Comme vous êtes quand même un garçon intéressant, M. Rouger, je vais vous donner le document qui a été communiqué aux maires, même si vous n'êtes pas maire pour le moment.

M. Guy LEFRAND

Pas encore.

M. Alain NOGARÈDE

Pas encore. Donc je vous le donnerai.

M. Guy LEFRAND

M. Rouger.

M. Guillaume ROUGER

Comme je suis honnête, je vous rendrai votre document.

M. Guy LEFRAND

L'Agglomération n'étant pas encore sous tutelle, nous pouvons même vous faire une photocopie. Y a-t-il d'autres remarques, d'autres observations ? Le débat a déjà largement eu lieu. Non ? Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie sincèrement.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

☞ HARMONISE les tarifs d'eau potable et d'assainissement collectif sur l'ensemble du territoire d'EPN où la compétence est exercée directement et ADOPTE les tarifs d'eau et d'assainissement ci-après applicables au premier janvier 2023

1 - Tarifs d'eau potable appliqués en 2023

1.1 Communes dont la compétence est directement assurée par EPN :

| | Distribution eau potable | | Taxes et redevances | | | Prix du m ³ TTC pour une facture de 120 m ³ |
|---------------|--|--|--|-------|---|---|
| | Abonnement part fixe Ø 15 (collectivité) en €/an | Prix de l'eau (collectivité) en €/m ³ | Préservation de la ressource en €/m ³ | TVA | Redevance pollution domestique en €/m ³ ¹ | |
| Toute commune | 55,52 | 1,39 | 0,09 | 5,50% | 0,38 | 2,45 |

| Abonnements | Montant annuel |
|--------------------------|----------------|
| Part fixe annuelle 15mm | 55,52 € |
| Part fixe annuelle 20mm | 115,47 € |
| Part fixe annuelle 30mm | 180,30 € |
| Part fixe annuelle 40mm | 243,66 € |
| Part fixe annuelle 60mm | 514,53 € |
| Part fixe annuelle 80mm | 577,50 € |
| Part fixe annuelle 100mm | 682,50 € |
| Part fixe annuelle 150mm | 787,50 € |
| Part fixe annuelle 200mm | 963,39 € |

1.2 - Communes dont la compétence Eau potable est assurée par des syndicats mixtes :

Pour les communes de Croth, Garennes-sur-Eure, L'Habit, La Couture-Boussey, Mouettes, les tarifs sont déterminés par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Vallée d'Eure.

Pour les communes de Courdemanche, Illiers-l'Évêque, Marcilly-sur-Eure, Mesnil-sur-l'Estrée, Saint-Germain-sur-Avre, Saint-Laurent-des-Bois, les tarifs sont déterminés par le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la Paquetterie.

2 - Tarifs de l'assainissement appliqués en 2023

| | Distribution assainissement | | Taxes et redevances | | |
|---------------|-----------------------------------|---|---------------------|--|---|
| | Abonnement (collectivité) en €/an | Prix du m ³ de l'assainissement (collectivité) en €/m ³ | TVA | Redevance modernisation des réseaux en €/m ³ ² | Prix du m ³ TTC pour une facture de 120 m ³ |
| Toute commune | 0,00 | 2,83 | 0% | 0,185 | 3,015 |

31. Vol de compteurs d'eau - Protocole d'accord de dédommagement Eaux de Normandie/Évreux Portes de Normandie

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Nogarède. Cela concerne un vol de compteurs.

M. Alain NOGARÈDE

Vous savez qu'actuellement Eaux de Normandie pose les compteurs pour nous, et je ne suis pas très satisfait pour tout vous dire. Vous n'êtes pas les seuls à ne pas être satisfaits, il y en a de temps en temps qui m'appellent. Nous prendrons tout cela en compte.

Les compteurs sont entreposés chez Eaux de Normandie pour qu'ils n'aient pas à venir les chercher à Évreux chaque fois qu'ils doivent en faire poser par un sous-traitant. Nous leur avons confié des compteurs mais ils ont été volés. La valeur des compteurs volés représente une somme de 35 482 € ; je vous avais dit que les compteurs étaient très chers. Nous avons signé un protocole d'accord pour un rachat de compteurs à hauteur de 35 482 €.

¹ Redevance fixée par l'agence de l'eau Seine Normandie (AESN), collectée et reversée par EPN à l'AESN. Son taux est de 0.22 ou 0.38 € selon les communes.

² Idem, redevance fixée par l'agence de l'eau Seine Normandie (AESN), au taux unique sur le bassin de l'agence, 0.185 €/m³. Ces valeurs sont fixées jusqu'à 2024, fin du 11^e programme de l'agence. Les valeurs pour 2025 et années suivantes ne sont pas connues à ce jour.

Eaux de Normandie va faire marcher son assurance pour se faire rembourser et rachètera pour 35 482 € de compteurs qui seront propriétés d'EPN.

M. Guy LEFRAND

Il s'agit simplement d'un protocole de dédommagement. Tous les matériaux valent cher aujourd'hui. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions.

Je vous remercie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

*☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** le protocole d'accord à passer avec la société Eaux de Normandie.*

32. Parc paysager pluvial d'Aviron - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage

M. Guy LEFRAND

Nous continuons le sujet de l'eau mais cette fois-ci avec un dossier sur le parc paysager pluvial d'Aviron.

M. Alory.

M. Christophe ALORY

Il s'agit d'un très beau sujet et d'un très beau projet pour notre agglomération et pour Aviron.

La commune d'Aviron connaît des épisodes récurrents d'inondations – coulées de boue, par ruissellement agricole, sur la zone du lotissement des charmilles. Ces désordres durent depuis plusieurs décennies et plusieurs études hydrauliques ont été réalisées, de 2009 à 2019, pour quantifier les écoulements et dimensionner des solutions. En parallèle, la commune d'Aviron projette l'aménagement paysager et récréatif de la partie centrale du bourg, sur laquelle se concluent notamment les écoulements hydrauliques.

Ainsi, l'étude de 2019 proposait le couplage de ces deux projets, ce qui permettra de bien gérer le parc que souhaite faire Aviron et les écoulements. Il y a toutefois un petit problème : EPN a la compétence sur la partie protection et inondation et Aviron a la compétence en matière d'aménagement des espaces verts. Il est donc proposé, considérant les moyens de service d'EPN, de confier la maîtrise d'ouvrage de ce beau projet à EPN, par le biais de la convention qui est jointe à la délibération. Il faut noter que si EPN gère le projet, la commune d'Aviron est associée à l'ensemble des décisions. De même, EPN paiera les travaux mais Aviron les remboursera par la suite. Ce très beau projet représente un coût de 1,5 M€ pour notre territoire, dont 750 K€ à la charge d'EPN et 800 K€ à la charge d'Aviron. Il s'agit donc d'un très gros projet, très intéressant, et qui va, espérons-le, permettre à Aviron de ne plus avoir les pieds dans l'eau.

M. Guy LEFRAND

Il se passe toujours quelque chose à Aviron.

M. Christophe ALORY

Oui, tout à fait.

Mme Sophie BERTIN

Bonsoir. Effectivement, nous sommes contents que ce projet soit présenté ce soir parce que cela fait huit ans que nous travaillons dessus. Je voulais remercier Émilie GUIBERT et les services.

Je vais retracer un peu le projet. Il a d'abord été porté par Agnès CORNIL et son équipe avant d'être porté aujourd'hui par Olivier ROGUE. En fait, nous avons commencé à travailler en 2009, sous la houlette de Claude BÉHAR, avec le CAUE, qui a mené les premières études et mis en évidence le problème hydraulique de notre secteur. Le dossier est arrivé entre les mains d'EPN en 2016. Une première convention a été signée par le Conseil communautaire en décembre 2017. Les dernières études qui ont été faites par Egis en 2019 comportaient une étude de faisabilité hydraulique et paysagère. En fait, pour nous, il s'agit d'un enjeu important du fait de la problématique d'inondation de zones pavillonnaires liée à fois à la présence d'un talweg, c'est-à-dire d'une ligne d'eau souterraine, aux ruissellements du plateau, qui arrivent de derrière chez nous puis continuent tranquillement leur chemin dans la vallée, ainsi qu'à notre mare, dans une moindre mesure. Ce qui est intéressant, c'est que l'objectif est de gérer l'eau par des travaux hydrauliques mais aussi par des travaux paysagers, en adaptant des bassins, des chemins, des espèces végétales.

Pour nous, c'est un lieu central de notre commune puisqu'il se situe devant la mairie, près de l'école et de la salle des fêtes. Il s'agit en fait d'un terrain de 3,5 hectares, et le but est aussi de créer un lieu et un espace public de qualité. Les contraintes environnementales et hydrauliques sont prises en compte dans l'aménagement actuel mais aussi, évidemment, dans la gestion future de cet aménagement.

En fait, cette approche s'inscrit dans la Trame verte et bleue, dans le respect de la biodiversité, puisque cela va permettre la préservation d'espèces végétales et animales. Nous souhaitons implanter et introduire des espèces végétales locales. Deux massifs forestiers encadrent la commune, la forêt de Saint-Michel et la forêt de Gravigny, et permettent le déplacement de certaines espèces. Il y a aussi présence de mares. Et nous souhaitons créer des zones de refuge pour l'abri, la nourriture et la reproduction de la faune locale. Le projet est assez complet, effectivement, et il a pu être mis en place aussi grâce à la taxe GEMAPI. Pour nous, c'est aussi une recherche de financement qui se met en route ; nous avons déjà commencé à travailler avec les services d'EPN pour trouver des fonds. Je vous remercie. Je suis disponible pour vos questions si vous en avez.

M. Guy LEFRAND

Dans le fond, je crois que Marc Morillon demande la parole.

M. Marc MORILLON

Bonsoir. Je voulais simplement avoir un rappel du montant total des travaux.

M. Christophe ALORY

1,5 M€, dont 750 K€ à la charge d'EPN, prélevés sur la partie taxe GEMAPI.

M. Guy LEFRAND

C'est effectivement un beau projet qui montre aussi l'importance de l'Agglomération et du partenariat entre le travail des communes et le travail de l'Agglomération. Quand les services travaillent ensemble, cela permet de beaux projets. Je trouve qu'il se passe beaucoup de choses à Aviron, entre le souterrain, les réseaux, les routes et l'aménagement paysager. Ce sera bientôt le Grand Aviron Agglomération.

Y a-t-il des oppositions ? Adopté.

Je vous remercie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

☞ DÉCIDE la réalisation des travaux de parc paysager pluvial d'Aviron ; AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage d'Aviron à EPN pour les travaux de parc paysager, relevant de compétence communale, EPN assurant de droit la maîtrise d'ouvrage ruissellement inondations et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER tout document relatif à ce dossier : demandes de subvention, dossier de déclaration, finalisation du programme, missions définies dans la convention.

33. Mise en œuvre de journées de formation « Eau & Climat » à l'attention des élus - Convention de partenariat

M. Guy LEFRAND

Nous continuons avec la mise en place d'une journée de formation pour les élus.

M. Christophe ALORY

Ce n'est pas qu'une journée mais plusieurs journées de formation sur le thème de l'eau et du climat, à destination des élus du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton (SMABI), d'EPN, du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Vallée d'Eure, de Conches et du Syndicat d'Eau Potable et d'Assainissement Collectif du Sud de l'Eure. Deux sessions de formation de cinq journées sont prévues, l'une en 2023 et l'autre en 2024. Le coût total est de 19 000 € réparti équitablement entre les cinq collectivités. L'Agence de l'Eau va nous subventionner à hauteur de 80% pour cette formation. Cela reviendra donc à 760 € par collectivité, ce qui est raisonnable.

M. Guy LEFRAND

Vous n'aurez plus qu'à vous inscrire à ces journées de formation.

Y a-t-il des oppositions ? Adopté.

Je vous remercie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

☞ AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER la convention de partenariat pour la mise en œuvre de journées de formation « Eau et Climat » à l'attention des élus à passer avec le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton, le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Vallée d'Eure, le Syndicat d'Eau Potable et d'Assainissement Collectif du Sud de l'Eure et la Communauté de Communes du Pays de Conches.

34. Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton (SMABI) - Adhésion de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle - Approbation d'EPN

M. Guy LEFRAND

Nous continuons justement avec un sujet en lien avec la GEMAPI.

M. Christophe ALORY

Cela fait quelques années que nous essayons, au SMABI, dont je suis Vice-président, d'intégrer le Pays de l'Aigle. C'était très important pour nous car ainsi nous avons l'ensemble de la rivière. Cela va nous permettre de faire des documents en matière d'inondation que nous ne pouvions réaliser jusqu'alors, notamment un plan d'actions de prévention des inondations, que nous allons pouvoir mettre en place grâce à cette intégration. L'intégration du Pays de l'Aigle a été votée la semaine dernière par le SMABI réuni en comité et elle doit être désormais validée par l'ensemble des membres du SMABI. Cela va également nous permettre de faire un plan intercommunal de sécurité pour Évreux, Arnières-sur-Iton, la Bonneville.

M. Guy LEFRAND

Évreux et tout l'aval.

M. Christophe ALORY

Tout l'aval, tout à fait. Nous allons pouvoir travailler là-dessus.

M. Guy LEFRAND

Très bien. Il s'agit là aussi d'une belle réalisation car cela permet d'avoir tout l'amont. Je suppose qu'il n'y a pas d'oppositions sur ce dossier. Merci.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

*☞ **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes des Pays de l'Aigle au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton et **APPROUVE** les projets de statuts présentés lors du Comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton du 17 novembre 2022.*

35. Gouvernance sur le bassin versant de l'Eure - Définition d'une stratégie d'intégration du risque inondation dans l'aménagement d'EPN - Convention de partenariat EPN/CEREMA

M. Guy LEFRAND

Nous continuons.

M. Christophe ALORY

Le dossier suivant concerne une convention de partenariat avec le CEREMA. Le présent partenariat est conclu à la suite de l'appel à partenaires « Exercer la GEMAPI dans le cadre d'une gestion globale de l'eau pour une plus grande résilience des territoires » lancé en octobre 2021 par le CEREMA. EPN a été retenu le 27 octobre 2022 comme lauréat. Cette étude porte sur la gouvernance de la GEMAPI sur le bassin versant de l'Eure, sujet très important pour nos communes, notamment pour Croth à cause de sa digue. Le partenariat entre EPN et le CEREMA se structure selon deux axes :

- 1) Accompagnement technique du marché d'étude et concertation sur la gouvernance de la GEMAPI ;
- 2) Animation à la co-construction d'une stratégie d'intégration du risque inondation dans l'aménagement du territoire.

Il est prévu un budget prévisionnel de 60 950 €, réparti à 50/50 entre le CEREMA et EPN.

Pour information, j'étais en réunion vendredi matin avec l'Agence de l'Eau et, sur la partie EPN, nous pouvons nous attendre à une très forte subvention de cette dernière, de l'ordre de 80% normalement, ce qui réduira nos coûts. Pour l'instant les demandes ne sont pas faites, mais nous avons discuté avec eux et normalement ce projet bénéficiera de 80% de subvention. Cette convention prendra effet à partir du 1^{er} janvier 2023 et pour une durée de 18 mois.

M. Guy LEFRAND

Merci. Si nous pouvions avoir 80% de subvention pour Aviron, ce serait bien. Je suppose qu'il n'y a pas d'oppositions. Adopté. Merci beaucoup.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

*☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de partenariat de « Recherche et Développement » à passer avec le CEREMA et portant sur la mise en œuvre de la gouvernance GEMAPI sur le bassin versant de l'Eure et la définition d'une stratégie d'intégration du risque inondation dans l'aménagement du territoire d'Évreux Portes de Normandie et **SOLLICITE** auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie les subventions pouvant être obtenues au titre de cette opération.*

36. Société QPARK - Parkings de l'Hôtel de ville et de la Gare à Évreux - Rapport d'Activités 2021

M. Guy LEFRAND

M. Dossang.

M. Guy DOSSANG

Merci M. le Président, chers collègues.

Le premier de mes dossiers est le rapport d'activités 2021 portant sur les parkings QPARK de la ville d'Évreux (Hôtel de Ville et gare).

Par contrat de concession en date de 2006, la société QPARK s'est vu confier la construction et l'exploitation d'un parking souterrain situé derrière l'Hôtel de Ville ainsi que l'aménagement et l'exploitation du parking de la Gare jusqu'en juillet 2033. Conformément à l'article 38 dudit contrat, chaque année, QPARK adresse à l'autorité concédante un rapport d'activité sur les évolutions financières et techniques de ses ouvrages.

Les faits marquants en 2021 :

Après un exercice 2020 très perturbé par la crise sanitaire, la société QPARK n'a pas connu en 2021 une reprise de l'activité stationnement. La fréquentation « horaires » a progressé sans toutefois retrouver son niveau de 2019. En revanche, l'activité « abonnés », notamment au parking de la gare, est restée très impactée. La mise en place du télétravail a largement contribué à cette situation.

Je dirai quelques mots sur le rapport financier. Le rapport fait 180 pages, vous pouvez le lire.

Concernant le chiffre d'affaires du parking de l'Hôtel de Ville, en 2021, les recettes « horaires » ont évolué de + 12% (45 071 € mais contre 82 522 € en 2017). Les recettes « abonnés » sont en baisse de -7,2%.

Concernant le chiffre d'affaires du parking de la gare, les recettes « horaires » ont augmenté de 38% mais les recettes « abonnés » ont baissé de -24%.

Je ne parlerai pas du chiffre d'affaires global, mais le résultat net financier est négatif d'un peu plus de 100 000 €, après une perte de 101 000 € en 2020.

Nous passons au rapport technique.

Concernant le parking de la gare, outre la maintenance technique annuelle (contrôle d'accès, extincteurs et vérifications), la société QPARK réalise l'entretien des espaces verts. Pour rappel, ce parking est équipé de matériels de péage : une borne d'entrée, une borne de sortie, une caisse automatique, etc. S'agissant du parking de l'Hôtel de Ville, un certain nombre de choses ont été faites, notamment la rénovation des peintures du niveau inférieur, la rénovation des accès piétons, la rénovation d'une jardinière, etc. Est également présenté un rapport relatif à la qualité de service rendu. Cette enquête a été conduite sur 89 clients interrogés sur la période juin 2021-février 2022. Aucune dissociation entre les deux parkings n'est faite. Les clients attribuent une note de satisfaction globale moyenne de 8,5/10 (contre 8,2/10 en 2020 et 6,3/10 en 2019). Il est vrai qu'en 2019 nous avons eu des soucis liés à un changement de direction. La situation s'est un peu améliorée. Je n'ai rien d'autre de particulier à vous dire. Si vous voulez avoir d'autres informations, le rapport de 182 pages est sur le Cloud du service Voirie.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Veyri.

M. Timour VEYRI

Ce qui est intéressant à travers ce rapport, c'est quand même que cela permet de poser plus largement la question de l'attractivité de la gare et de ses environs et de l'attractivité du train comme moyen de locomotion à Évreux. Et c'est là où j'ai peut-être une différence d'appréciation avec vous, M. le Vice-président. En effet, vous mettez l'effondrement de l'usage du parking de la gare sur le dos, si je puis dire, du télétravail – qui joue probablement un rôle là-dedans, je ne dis pas le contraire –, mais il y a tout de même un sujet structurel plus important et qui est le fait que le train n'est pas attractif à Évreux parce que – je vais le dire comme je le pense – la Région ne fait pas son travail. Nous sommes en très grande difficulté, les associations d'usagers vous le diront mieux que moi, nous ne nous y retrouvons pas : les trains sont annulés, les trains sont repoussés. Toutes ces difficultés font que, progressivement, on a un report sur la voiture ou le covoiturage. Au bout d'un moment, cela s'en ressent évidemment sur le parking de la gare. À mon avis, nous avons aussi là un signal d'alerte sur la situation actuelle, s'il en était besoin car je crois que les usagers nous le disent assez régulièrement. Cela montre également la nécessité, à côté de la question du train en tant que tel, de la rénovation de la gare pour la rendre plus attractive.

Et je reviens là sur le fait qu'il me semble important que nous puissions trouver des solutions par rapport au programme qui a été évoqué, et j'espère que budgétairement nous y arriverons.

Je vous remercie.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il d'autres remarques ? Non. Nous prenons donc acte que ce rapport d'activité nous a été proposé.

Après en avoir débattu

Le Conseil communautaire :

*☞ **PREND ACTE** du rapport d'activités du délégataire QPARK pour la gestion des parkings de l'Hôtel de Ville et de la Gare pour l'exercice 2021.*

37. Parking de l'Hôtel de Ville - Mise à disposition de places de stationnement pour les agents territoriaux travaillant au centre-ville d'Évreux - Convention Tripartite EPN/Ville d'Évreux/QPARK

M. Guy LEFRAND

Délibération suivante, M. Dossang.

M. Guy DOSSANG

Il s'agit d'une convention de mise à disposition pour les agents territoriaux travaillant à la Ville d'Évreux, convention tripartite entre la Ville, EPN et QPARK. L'Agglomération et la Ville d'Évreux ont exprimé le besoin de disposer d'emplacements de stationnement dans l'enceinte du parc de stationnement de l'Hôtel de Ville pour répondre aux besoins de stationnement des véhicules de leur personnel travaillant en centre-ville. Les parties ont convenu d'établir une convention tripartite de mise à disposition de 54 places stationnement – nous étions partis sur 54 places mais il y a aujourd'hui 48 demandes – afin que le personnel territorial puisse stationner sur le parking en bénéficiant d'un tarif attractif de 34 € TTC, auquel s'ajoute la participation annuelle de l'employeur correspondant à la différence entre le tarif public de l'abonnement « Jour commerçant » et le montant à la charge du bénéficiaire. Pour information, le tarif commerçant est de 61,50 €. Cette convention sera portée par le budget de la Ville d'Évreux qui refacturera une part à l'Agglomération pour les agents mutualisés travaillant au centre-ville. Pour l'année 2023, la participation financière globale s'élèvera à 12 830 €, avec une répartition de 5 003,70 € à la charge de l'Agglomération et de 7 826,30 € à la charge de la Ville d'Évreux. L'offre de stationnement s'entend du lundi matin au samedi soir inclus de 7h00 à 20h30 à compter du 1^{er} décembre 2022 et pour une durée d'un an et un mois.

[Des élus disent : « Un mois et un an. »]

M. Guy DOSSANG

Qu'ai-je dit ? Un an et un mois ; un mois et un an.

M. Guy LEFRAND

C'est pareil. Le résultat fait toujours treize mois.

M. Guy DOSSANG

Il vous est demandé d'approuver ce projet de convention tripartite.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je ne sais pas qui a demandé la parole. Mme Bonnard.

Mme Carine BONNARD

Je voudrais savoir si cela résulte d'un plan de déplacement des agents. D'autres dispositifs sont-ils prévus pour les autres agents ? J'aimerais savoir ce qu'il en est pour l'ensemble des agents. Merci.

M. Guy LEFRAND

Cela est lié à la fermeture définitive des possibilités de stationnement sur l'ancien site Saint-Louis. Tout simplement. Donc cela ne correspond pas à des déplacements d'agents mais à la fermeture d'une partie de parking qui était disponible jusqu'à présent. Il a été proposé plusieurs solutions aux agents, telle que la possibilité de stationner gratuitement à Saint-Léger, où se trouvent les services techniques, et de revenir à pied ou par d'autres moyens en centre-ville. Je rappelle que nous finançons également le covoiturage et l'utilisation du vélo par nos agents, notamment pour ceux qui viennent en centre-ville. Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

*☞ **APPROUVE** le projet de convention tripartite de mise à disposition de 48 places de stationnement dans le parking de l'hôtel de Ville pour les agents territoriaux travaillant au centre-ville ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à **SIGNER** cette convention pour sa mise en œuvre au 1^{er} décembre 2022, ainsi que tout document y afférent et **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget principal de l'exercice courant et des exercices ultérieurs.*

38. Étude des publics culturels - Convention tripartite Ville d'Évreux/EPN/IUT d'Évreux

M. Guy LEFRAND

M. Boreggio, pour une étude gratuite.

M. Sylvain BOREGGIO

Oui, pour une fois nous n'allons pas payer. Il s'agit d'une étude gratuite entre la Ville d'Évreux, EPN et l'IUT d'Évreux. Vous n'êtes pas sans savoir que notre territoire dispose d'équipements plus que structurants dans le champ culturel : le Musée d'art, d'histoire et d'archéologie d'Évreux et le Musée des instruments à vent à La Couture Boussey, le Conservatoire à Rayonnement Départemental, la Maison des Arts, le réseau des médiathèques municipales et la bibliothèque patrimoniale, les Archives & Patrimoine. Le projet consiste à mener une étude, sur une durée de trois ans, sur les publics qui fréquentent et surtout sur ceux qui ne fréquentent pas ces équipements. Pour nous, il sera intéressant de disposer d'un baromètre permettant de mesurer le degré de satisfaction de nos usagers et de vérifier si l'offre culturelle actuelle est tout à fait pertinente par rapport aux attentes de ceux-ci. Il faut savoir aussi que les deux années Covid ont fait énormément de mal à la fréquentation de tous nos établissements culturels ainsi qu'à nos équipements sportifs, les piscines ayant énormément souffert. Je pense que cette étude va nous permettre d'avoir les bons éléments pour mesurer la satisfaction des gens qui fréquentent et surtout de ceux qui ne fréquentent pas nos équipements et d'adapter nos offres. Cela permettra également aux étudiants de l'IUT de disposer d'un sujet concret pour travailler sur notre territoire pendant trois années. Et comme le disait le Président, c'est totalement gratuit.

M. Guy LEFRAND

Ce qui ne veut pas dire que cela n'a pas de valeur.

M. Sylvain BOREGGIO

Absolument.

M. Guy LEFRAND

Je suppose qu'il n'y a pas d'oppositions. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

☞ **DÉCIDE** de confier à l'IUT d'Évreux une étude des publics culturels ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention et tous les documents afférents tel que d'éventuels avenants.

39. Direction du développement sportif - Maître-nageur Sauveteur (poste n°14135) - Recrutement d'un agent contractuel sur emploi permanent

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, je vous propose d'adopter les huit délibérations suivantes. Il est question de recrutements mais il s'agit en fait de stabiliser des contractuels sur des emplois permanents. Ces huit contractuels sont actuellement en poste sur des contrats d'un an. Ce sont des postes importants. Pour stabiliser nos agents et leur permettre également d'avoir une certaine stabilité – c'est du gagnant-gagnant entre la collectivité et les agents -, il est proposé de recruter sept agents sur des contrats de trois ans. Encore une fois, ce sont des agents qui sont déjà présents sur site : quatre maîtres-nageurs sauveteurs, un éducateur de jeunes enfants, un dessinateur infrastructures et réseaux, le chef de service déchets en apport volontaire. Le huitième recrutement porte sur un poste d'animateur agricole pour la protection de la ressource en eau sur deux ans. Pourquoi sur deux ans ? C'est lié aux conditions de subventionnement de ce poste. Avez-vous des remarques particulières ? Concernant la délibération n°39, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent de Maître-nageur Sauveteur (poste n°14135) afin d'effectuer les fonctions d'Animateur éducateur sportif, à temps complet, pour une durée déterminée de 3 ans. De catégorie B et sur le grade d'Éducateur territorial des A.P.S, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade Éducateur territorial des A.P.S (IB min 389 – IB max 597 / IM min 356 – IM max 503) et **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget.

40. Direction du développement sportif - Maître-nageur Sauveteur (poste n°14142) - Recrutement d'un agent contractuel sur emploi permanent

M. Guy LEFRAND

Même vote pour la délibération n°40.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent de Maître-nageur Sauveteur (poste n°14142) afin d'effectuer les fonctions d'Animateur éducateur sportif, à temps complet, pour une durée déterminée de 3 ans. De catégorie B et sur le grade d'Éducateur territorial des A.P.S, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade Éducateur territorial des A.P.S (IB min 389 – IB max 597 / IM min 356 – IM max 503) et **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget.

41. Direction du développement sportif - Maître-nageur Sauveteur (poste n°14146) - Recrutement d'un agent contractuel sur emploi permanent

M. Guy LEFRAND

Même vote pour la délibération n°41.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent de Maître-nageur Sauveteur (poste n°14146) afin d'effectuer les fonctions d'Animateur éducateur sportif, à temps complet, pour une durée déterminée de 3 ans. De catégorie B et sur le grade d'Éducateur territorial des A.P.S, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade Éducateur territorial des A.P.S (IB min 389 – IB max 597 / IM min 356 – IM max 503) et **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget.

42. Direction du développement sportif - Maître-nageur Sauveteur (poste n°23481) - Recrutement d'un agent contractuel sur emploi permanent

M. Guy LEFRAND

Même vote pour la délibération n°42.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent de Maître-nageur Sauveteur (poste n°23481) afin d'effectuer les fonctions d'Animateur éducateur sportif, à temps complet, pour une durée déterminée de 3 ans. De catégorie B et sur le grade d'Éducateur territorial des A.P.S, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade Éducateur territorial des A.P.S (IB min 389 – IB max 597 / IM min 356 – IM max 503) et **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget.

43 - Direction de l'Éducation et du Temps de l'Enfant - Éducateur jeunes enfants - Recrutement d'un agent contractuel sur emploi permanent

M. Guy LEFRAND

Même vote pour la délibération n°43.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent d'Éducateur jeunes enfants afin d'effectuer les fonctions d'Assistant éducatif, à temps complet, pour une durée déterminée de 3 ans. De catégorie A et sur le grade d'Éducateur territorial de jeunes enfants, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade Éducateur territorial de jeunes enfants (IB min 444 – IB max 714 / IM min 390 – IM max 592) et **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget.

44 - Direction du Cycle de l'Eau - Dessinateur infrastructures et réseaux - Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent

M. Guy LEFRAND

Même vote pour la délibération n°44.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent de **Dessinateur infrastructures et réseaux** afin d'effectuer les fonctions de Dessinateur, à temps complet, pour une durée déterminée de 3 ans. De catégorie C et sur le grade d'Agent de maîtrise, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'agent de maîtrise (IB min 372 – IB max 562 / IM min 343 – IM max 476) et **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget.

45 - Direction du cycle de l'eau - Animateur agricole pour la protection de la ressource en eau - Recrutement d'un agent contractuel sur emploi permanent

M. Guy LEFRAND

Même vote pour la délibération n°45.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent d'Animateur agricole protection de la ressource en eau afin d'effectuer les fonctions de Chargé de projet, à temps complet, pour une durée déterminée de 2 ans. De catégorie A et sur le grade d'Ingénieur, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'ingénieur (IB min 444 – IB max 821 / IM min 390 – IM max 673) et **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget.

46 - Direction de la propreté, gestion des déchets et du parc motorisé - Chef de service déchets en apport volontaire - Recrutement d'un agent contractuel sur emploi permanent

M. Guy LEFRAND

Même vote pour la délibération n°46. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent de Chef de Service Gestion des déchets en apport volontaire afin d'effectuer les fonctions de Chef de service, à temps complet, pour une durée déterminée de 3 ans. De catégorie B et sur le grade de Technicien principal de 2ème classe, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade Technicien principal de 2ème classe (IB min 401 – IB max 638 / IM min 363 – IM max 534) et **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget.

47. Décision modificative Budget principal, Assainissement et Mobilités

M. Guy LEFRAND

Nous arrivons à la délibération n°47. M. Boreggio, essayez de faire aussi vite.

M. Sylvain BOREGGIO

Je ne suis pas sûr d'aller aussi vite que vous, M. le Président.

La délibération n°47 concerne une décision modificative du budget principal, du budget Assainissement et du budget Mobilités. Je vais vous donner les principaux points, si vous le permettez, pour ne pas vous assaillir de chiffres et d'éléments que vous avez eus de toute façon.

Concernant le budget principal, sur la partie Recettes de fonctionnement, les points importants concernent :

- un réajustement sur la convention de mutualisation avec la Ville d'Évreux, pour une recette de 436 000 € mais aussi une dépense de 296 000 € au chapitre 6217 ;
- un ajustement du montant des fonds de péréquation (FPIC) au chapitre 732221, pour - 77 550 € ;

- le rapport de la CLECT 2022 reprenant le SICOSSE : il convient d'enlever le montant de la participation des communes à hauteur de 707 000 € que nous avons inscrits au chapitre 74748, puisque celle-ci avait été mise en place à travers le recalcul des attributions de compensation, pour un montant de 870 000 €.
- au chapitre 75, des apurements d'engagements de dépenses de fonctionnement 2021 à hauteur de 190 000 €.

Sur la partie Dépenses de fonctionnement, nous avons des dépenses importantes :

- près de 1 million d'euros pour les charges de personnel du fait de la revalorisation du point d'indice et de la mise en place du complément indemnitaire annuel (CIA) ;
- une subvention complémentaire de 736 000 € pour équilibrer le budget Mobilités.

Sur la partie Dépenses d'investissement, des dépenses supplémentaires sont à prévoir et des crédits sont à mettre en place pour :

- Une opération à Fauville, à hauteur de 660 000 € ;
- La réalisation de travaux de voirie à Croth, à hauteur de 118 320 €.

Sur la partie Recettes d'investissement, il y a également un petit plus lié à des dotations aux amortissements à hauteur de 300 000 €.

Concernant le budget Assainissement, quelques petits points ont été modifiés, notamment pour procéder aux apurements de rattachements de recettes (40 K€). Ce ne sont donc pas de grosses sommes qu'il faut déplacer.

Concernant le budget Mobilités, l'essentiel concerne une régularisation de la TVA 2020, année au cours de laquelle toute l'activité avait été faite en TTC. Nous avons la chance de pouvoir récupérer cette TVA, ce qui représente tout de même 18 291 € en fonctionnement et 28 816 € en investissement. Je rappelle que pour les années 2021 et 2022, une demande a également été formulée dans ce sens et que nous sommes en attente d'une validation. Ce serait une bonne nouvelle si nous pouvions traiter ces mobilités en hors taxes, car cela représenterait un peu plus de 1 M€ à récupérer. Nous avons aussi :

- quelques révisions de prix concernant le contrat OSP Transurbain, pour 448 K€ ;
- une révision de prix de l'année du Transport scolaire, à hauteur de 476 K€ ;
- des ajustements de recettes de Transurbain, la projection d'atterrissage montrant une augmentation de 195 K€ de recettes.

Le budget d'équilibre s'élève donc à 736 949 €. Voilà les points principaux concernant les décisions modificatives qu'il est essentiel d'apporter.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Morillon.

M. Marc MORILLON

J'aurais souhaité que nous libellions différemment le premier point concernant les dépenses d'investissement. Il est dit qu'« *il s'agit de prévoir des crédits pour la réalisation de l'opération Fauville* ». Il faudrait que ce soit modifié car il s'agit de la rue de Fauville à Évreux.

M. Sylvain BOREGGIO

Oui, d'accord, nous avons mis « Fauville » au lieu de « rue de Fauville ». Sans problème, bien sûr.

M. Guy LEFRAND

C'est une bonne remarque.

M. Veyri.

M. Timour VEYRI

Une petite et courte explication de vote. Ne votant pas le budget qui traduit vos grandes orientations politiques, nous ne voterons pas cette décision modificative du budget principal. On y retrouve évidemment un certain nombre de dossiers que nous ne partageons pas, tels que celui de la deux fois deux voies. En cohérence, nous nous opposerons à cette décision modificative.

M. Guy LEFRAND

Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

*☞ **ADOpte (moins 7 voix contre) une Décision Modificative portant sur le budget Principal, le budget Assainissement et le budget Mobilités 2022.***

48. Création et modification d'AP/CP et AE/CP

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Boreggio.

M. Sylvain BOREGGIO

Il s'agit maintenant de création et de modification d'AP/CP et d'AE/CP. Alors, j'ai une proposition à vous faire : souhaitez-vous que je vous retrace ligne par ligne toutes les modifications ?

M. Guy LEFRAND

N'oubliez pas que nous avons le pain de l'agglomération à goûter.

M. Sylvain BOREGGIO

Et il y aura peut-être des problèmes de circulation car j'ai vu des messages indiquant que la neige tombe déjà dans le nord du département. Je rappellerai simplement que les AP/CP et les AE/CP que nous modifions à ce stade de l'année sont simplement liées aux avancements des investissements que nous avons programmés avec un étalement sur plusieurs années. Ces modifications sont soit liées à un retard sur l'avancement de l'investissement, soit liées à un avancement de cet investissement. C'est essentiellement cela. Comme nous l'avons évoqué en commission, il y a quelques sujets comme celui du Conservatoire à Rayonnement Départemental, où il y a report du projet, ce qui conduit à un décalage des AP/CP. C'est essentiellement cela. Mais tous les éléments vous ont été communiqués.

M. Guy LEFRAND

Merci. Avez-vous des remarques, des observations particulières ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

*☞ **ADOpte** diverses créations et modifications des autorisations de programme et d'engagement 2022.*

49. Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant concerne l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif (BP).

M. Sylvain BOREGGIO

Il s'agit d'une délibération traditionnelle. Comme le budget ne sera pas voté avant la fin de l'année et qu'il ne le sera qu'en 2023, il vous est proposé d'autoriser le Président à poursuivre les investissements dans la limite de 25% des crédits inscrits à la section d'investissement, des crédits ouverts en 2022. Il s'agit d'une délibération habituelle, que nous retrouvons également dans toutes les communes qui ne voteront leur budget qu'en 2023.

M. Guy LEFRAND

Il s'agit simplement pour permettre la continuité du fonctionnement. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

*☞ **AUTORISE** le Président à **ENGAGER, LIQUIDER et MANDATER**, jusqu'à l'approbation du BP 2023, diverses dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits inscrits à la section d'investissement des crédits ouverts en 2022 et les dépenses liées à une APCP dans la limite des crédits de paiement 2023 tels que connus fin 2022.*

50. Budget Mobilités Durables – Subvention d'équilibre complémentaire

M. Guy LEFRAND

Quand on parle des Mobilités, justement le dossier suivant concerne la subvention d'équilibre complémentaire du budget Mobilités.

M. Sylvain BOREGGIO

C'est ce que nous avons vu sur la décision modificative. Il s'agit de la subvention d'équilibre complémentaire pour le budget Mobilités, à hauteur de 736 949 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

*☞ **DÉCIDE** le versement d'une subvention d'équilibre complémentaire du budget principal au budget annexe Mobilités d'un montant total de 736 949 €.*

51. Reversement de la Taxe d'aménagement - Nouvelles règles applicables suite au projet de loi de finances rectificative 2022

M. Guy LEFRAND

Vient ensuite le reversement de la Taxe d'aménagement, mes chers collègues, un dossier passionnant. Les parlementaires, dans leur grande sagesse, nous ont obligés à débattre et à négocier pendant des semaines et des semaines sur des reversements de la Taxe d'aménagement. Aujourd'hui, ces mêmes parlementaires nous disent : « Vous allez rire, vous avez travaillé pour rien, et nous revenons à la case départ. » Donc, je vous le dis, c'est important, nous en avons déjà parlé en Conférence des maires, il faut revenir en arrière et annuler les délibérations que vous avez pu prendre en conseil municipal. C'est important car si vous ne reprenez pas une délibération pour annuler le reversement de la Taxe d'aménagement, cela s'applique. Pensez bien dès maintenant à reprendre une délibération, si vous ne l'avez pas encore fait, pour annuler le reversement de la Taxe d'aménagement.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous allons faire la même chose ici au sein de l'Agglomération, puisque nous vous proposons d'annuler la délibération n°72 du 22 juin 2022. En revanche, attention, nous annulons bien la partie taxe d'aménagement concernant les habitations mais nous conservons le reversement à 100% de la taxe d'aménagement sur les zones d'activité d'intérêt communautaire qui auraient été assumés en installation et en équipement par EPN.

M. Guy LEFRAND

Nous restons bien sûr dans le même périmètre qui a été discuté notamment avec Didier CRÉTOT. M. Norblin.

M. Raphaël NORBLIN

Je ne vais pas poser une question bien longue. Nous sommes d'accord que cela ne touche que 2022. Dans ma délibération, j'annule pour 2022, mais pour 2023 nous repartons comme l'année précédente.

M. Guy LEFRAND

Si nous pouvions savoir à l'avance ce que les parlementaires décideront dans leur pseudo-grande sagesse, nous en serions heureux.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous n'annulons la délibération que pour l'année 2022. S'agissant de 2023, nous vous en dirons plus quand nous aurons les informations.

M. Guy LEFRAND

Nous nous adaptons à la loi. Je suppose qu'il n'y a pas d'oppositions. Adopté. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

*☞ **ANNULE** la délibération n°72 du Conseil communautaire en date du 28 juin 2022 qui fixe les clés de répartition du reversement de la taxe d'aménagement entre la commune et la communauté d'agglomération Évreux Portes de Normandie, **DÉCIDE** de fixer le taux de reversement de la taxe d'aménagement au profit de la communauté d'agglomération, à 100 % sur les zones d'activités d'intérêt communautaire, **PRÉCISE** que pour les zones d'activités d'intérêt communautaire financées par la commune, le taux de reversement de la taxe d'aménagement ne s'applique pas et **PRÉCISE** que ce reversement vaut les années 2022, 2023 et suivantes.*

52 - Dotation de Solidarité Communautaire 2023

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant : la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC).

M. Sylvain BOREGGIO

Un dossier que nous voyons chaque année.

L'enveloppe 2022 est fixée à 375 000 € ; elle n'a pas bougé. Les critères de répartition, dont je vais vous faire grâce, sont toujours les mêmes, avec une part variable et une part fixe. Nous reconduisons la même chose pour les communes. Si dans la DSC qui vous est versée vous voyez une variation, c'est que vos critères d'attribution ont pu évoluer un petit peu, notamment l'impact sur votre DGF qui a pu bouger, ce qui fait que le montant a pu augmenter ou baisser légèrement. Mais globalement, à quelques euros près, tout le monde doit retrouver la même somme qu'en 2021.

M. Guy LEFRAND

Merci. Avez-vous des remarques ? Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

- ☞ **VALIDE** les critères de la DSC pour 2022 sur les bases suivantes ;
- Une part variable de 190 000 € pondérée selon les critères suivants :
 - 180 000 € repartis sur la base de l'écart de revenu par habitant (DGF) de la commune par rapport au revenu moyen par habitant d'EPN pondéré de la part de la population communale dans la population totale de la CA EPN (soit 48 % des 375 000 €) ;
 - 10 000 € répartis sur la base du potentiel financier par habitant (DGF) de la commune au regard du potentiel financier moyen par habitant sur le territoire de la CA EPN pondéré de la part de la population communale de la CA EPN (soit 2.7 % des 375 000 €) ;
- Une part fixe de 2 500 € pour chaque commune soit une enveloppe de 185 000 € (soit 49.3 % des 375 000 €).

53 - Attributions de compensation provisoires 2023

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant concerne les attributions de compensation provisoires 2023, ce qui intéresse tout le monde.

M. Sylvain BOREGGIO

Absolument. Pour que vous puissiez continuer à fonctionner dès janvier 2023 et avant que la CLECT ne se réunisse pour confirmer ces attributions et qu'elles deviennent définitives, il vous est proposé de reconduire l'équivalent de ce qui a été versé en 2022 pour 2023, avec les mêmes mensualités aux communes, dont le versement débutera dès janvier 2023.

M. Guy LEFRAND

Vous serez d'accord là-dessus. Bien. Adopté.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** les attributions de compensations prévisionnelles 2023, **AUTORISE** le Président d'Évreux Portes de Normandie à les notifier aux 74 communes membres et à **PROCÉDER** au versement des attributions de compensation aux communes par 1/12^e.

54 - Tarifs communautaires 2023

M. Guy LEFRAND

Nous continuons avec les tarifs communautaires 2023.

M. Sylvain BOREGGIO

Je vais également éviter de vous lire tous les tarifs communautaires en détail. Globalement, ce que je peux dire, c'est que tous ces tarifs ont été revalorisés à hauteur de 5%. Nous sommes en dessous de l'inflation, mais c'est ce qui avait été proposé. Quelques tarifs ont augmenté d'un peu plus de 5%, notamment ceux des aires de camping-cars (+7%), à la demande de la société Camping-car Park qui gère nos aires. Les tarifs du CRD et des piscines ne seront délibérés qu'au printemps 2023 puisqu'ils n'entreront en vigueur qu'à la rentrée scolaire de 2023.

M. Guy LEFRAND

M. Morillon.

M. Marc MORILLON

J'avais posé une question en commission : si une commune emprunte un engin, doit-elle le payer à l'heure ou est-ce gratuit pour elle ?

M. Guy LEFRAND

Pour Fauville, c'est payant.

M. Sylvain BOREGGIO

C'est une commune riche, donc c'est normal !

M. Guy LEFRAND

Ne dites pas cela, vous allez l'énerver. Je ne sais pas, je n'ai pas la réponse.

M. Sylvain BOREGGIO

Cela dépend des engins, me dit-on.

M. Guy LEFRAND

À quel type d'engin pensez-vous, M. Morillon ?

M. Marc MORILLON

À un broyeur.

M. Guy LEFRAND

Les broyeurs sont gratuits pour les communes.

M. Marc MORILLON

J'ai une réservation d'une semaine, cela commençait à chiffrer. Merci.

M. Sylvain BOREGGIO

Vous n'êtes pas obligé de le garder deux mois non plus.

M. Guy LEFRAND

M. Veyri.

M. Timour VEYRI

Pour une explication de vote. Compte tenu de ce à quoi cela correspond in fine nous voterons avec vous. On voit effectivement que ces augmentations sont soutenables, néanmoins faisons attention quand même à ne pas donner le sentiment, quand nous parlons de ces 5% qui seraient en dessous du taux d'inflation, que cela est peu. Rappelons tout de même que pour les fonctionnaires, par exemple, l'augmentation du taux d'indice n'a été que de 3,5% et que certaines professions n'ont pas connu d'augmentations salariales ou d'indexation sur l'inflation. Il faut quand même aussi mesurer le fait que tout le monde n'a pas eu d'augmentation de 5% au cours de l'année.

M. Guy LEFRAND

Je vais donc mettre au vote. Qui est contre ? Ah, pardon.

M. Raphaël NORBLIN

Effectivement, les fonctionnaires ont eu une augmentation de 3,5% au mois de juillet et les grades C ont également eu une augmentation de 0,9% au mois de janvier, ce qui fait + 4,4% sur l'année pour les grades C.

M. Guy LEFRAND

Merci pour cette précision. Je remets donc aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

*☞ **FIXE** les tarifs communautaires applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 :*

o Parkings de l'Hôtel de ville et de la Gare d'Évreux

o Tarifs d'intervention du service eau potable

o Tarifs d'intervention du service assainissement collectif

o Tarifs d'intervention du service assainissement non collectif

o Tarifs d'intervention des services Gestion et entretien de la Voirie et Propreté

o Tarifs d'intervention du service Gestion des déchets

o Produits dérivés du Musée d'Art, Histoire et Archéologie d'Évreux (l'entrée au Musée est gratuite)

o Produits dérivés Musée des Instruments à Vent de La Couture Boussey (l'entrée au Musée est gratuite)

o Hippodrome

o Gymnases de l'ex SICOSSE

o Aires de camping-car d'Évreux et de Saint André de l'Eure

o Aire d'accueil des gens du voyage

o Vente produits divers au Festival Ça sonne à la Porte

o Carte spi

55. Mise en œuvre du Contrat de territoire 2017-2022 - Restauration de l'église Saint-Taurin et valorisation de sa châsse - Subvention d'équipement à la ville d'Évreux

M. Guy LEFRAND

Nous avons ensuite la restauration de l'église Saint-Taurin, dans le cadre du Contrat de Territoire.

M. Sylvain BOREGGIO

Exactement. Il s'agit d'un projet important qui s'élève globalement à un peu plus de 6 M€ HT et compte divers financeurs :

- La DRAC : 40%,
- Le Département de l'Eure : 16,61%,
- EPN : 23%,
- Reste à charge pour la commune d'Évreux : 20,39%.

M. Guy LEFRAND

Cela avait déjà été validé dans le cadre du Contrat de territoire. Avez-vous des remarques, des observations ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

☞ **DÉCIDE** le versement d'une subvention d'équipement de 1 384 766 € à la ville d'Évreux pour son opération de restauration de l'église Saint-Taurin et de valorisation de la châsse phase 2, conformément au plan de financement ci-dessous :

| | |
|--|-----------------------|
| État DRAC | 2 408 289 € (40%) |
| Département de l'Eure : | 1 000 000 € (16,61 %) |
| Évreux Portes de Normandie : | 1 384 766 € (23 %) |
| Montant HT à la charge de la commune : | 1 227 667 € (20.39 %) |

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

56 - Mise en œuvre du Contrat de territoire 2017-2022 - Travaux Maison de quartier Navarre - Subvention d'équipement à la Ville d'Évreux

M. Guy LEFRAND

Même chose pour la Maison de quartier de Navarre.

M. Sylvain BOREGGIO

Absolument. Le projet s'élève à 4 333 920 € et bénéficie également de financeurs importants :

- L'État – DSIL : à hauteur de 20% ;
- La Région Normandie : 11,08% ;
- Le Département de l'Eure : 30% ;
- La CAF : 7,61% ;
- Évreux Portes de Normandie – le plus faible financeur : 2,39%
- Reste à charge pour la commune : 28,92%.

M. Guy LEFRAND

Merci. Ce travail a également déjà été validé dans le cadre du Contrat de territoire.

Y a-t-il des oppositions ? Adopté.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

☞ **DÉCIDE** le versement d'une subvention d'équipement de 103 392 € à la ville d'Évreux pour son opération de travaux pour la construction de la Maison de quartier de Navarre, conformément au plan de financement ci-dessous ;

| | |
|--|-----------------------|
| État – DSIL 2023 | 866 784 € (20,00 %) |
| Région Normandie | 480 000 € (11,08%) |
| Département de l'Eure | 1 300 176 € (30 %) |
| CAF | 330 000 € (7,61 %) |
| Évreux Portes de Normandie : | 103 392 € (2,39 %) |
| Montant HT à la charge de la commune : | 1 253 568 € (28,92 %) |

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

57 - Mise en œuvre du Contrat de territoire 2017-2022 - Rénovation de la grande salle du Cadran - Subvention d'équipement à la Ville d'Évreux

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant concerne la salle du Cadran.

M. Sylvain BOREGGIO

La grande salle du Cadran doit en effet être rénovée. Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 451 300 € et bénéficie de trois financeurs :

- La Région Normandie : 30% ;
- Évreux Portes de Normandie : 35% ;
- Reste à charge pour la commune : 35 %.

M. Guy LEFRAND

Même vote, mes chers collègues.

Je vous remercie.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil communautaire :

☞ **DÉCIDE** le versement d'une subvention d'équipement de 157 955 € à la ville d'Évreux pour son opération de rénovation de la grande salle du Cadran, conformément au plan de financement ci-dessous :

| | |
|--|------------------|
| Région Normandie | 135 390 € (30%) |
| Évreux Portes de Normandie : | 157 955 € (35 %) |
| Montant HT à la charge de la commune : | 157 955 € (35 %) |

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

58 - Règlement des fonds de concours – Avenant

M. Guy LEFRAND

Un mot sur le Règlement des fonds de concours, avec l'avenant dont nous avons déjà discuté en Conférence des maires.

M. Sylvain BOREGGIO

Absolument. Il y a quelques petites modifications, validées en Conférence des maires. La première concerne l'annulation des fonds de concours. Nous vous laissons bien sûr la possibilité d'annuler un fonds de concours déjà délibéré, mais il est demandé aux communes, dans ces cas-là, de ne représenter leur demande que l'année suivante pour éviter que nous ayons des surenchères d'annulations liées notamment à des devis qui augmentent tous les mois auprès des différents fournisseurs et que le service ne soit submergé de travail. L'annulation est tout à fait possible, mais nous demanderons à la commune d'attendre l'année suivante pour reposer sa demande.

Sur les pièces à fournir pour les demandes de fonds de concours, le recensement annuel est obligatoire car cela nous permet d'avoir une première visibilité sur le nombre de fonds de concours qu'il faudra attribuer dans l'année, notamment par rapport à l'enveloppe des 2 M€ dont nous disposons. Bien sûr, cela n'enlèvera pas la possibilité de déposer au fil de l'année d'autres demandes de fonds de concours.

Nous donnerons priorité aux dossiers subventionnés par d'autres cofinanceurs. Dès que des cofinancements sont obtenus ailleurs, le projet devient donc prioritaire à EPN pour les fonds de concours.

Nous allons encadrer les fonds de concours pour tous les projets d'investissement locatif. Tout ce qui concernera la rénovation, la construction de bâtiments publics soumis à un bail ou à un contrat de location ne seront plus éligibles aux fonds de concours. Bien sûr, cela ne concernera pas les équipements publics, tels que les salles des fêtes ou les équipements sportifs des communes.

Les dernières modifications réglementaires concernent les chemins piétonniers ou l'enrobé des chemins piétonniers, qui ne seront pas pris en considération, tout comme les chemins piétonniers qui bordent directement un caniveau, qui dans ces cas-là deviennent plutôt des trottoirs.

Enfin, il est précisé que la fiche de disposition particulière sur les commerces sera annexé à ce règlement et que priorité sera donnée – comme nous le faisons déjà, mais désormais ce sera inscrit dans le règlement – aux communes qui auront le moins bénéficié des fonds de concours dans l'année. C'est ce qui a été fait pour cette dernière attribution de cette année.

M. Guy LEFRAND

Nous avons déjà eu ce débat en Conférence des maires. Souhaitez-vous revenir dessus ? A priori non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité.

Je vous remercie, mes chers collègues.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte** le règlement des fonds de concours modifié applicable à compter du 13 décembre 2022 :

La fiche des dispositions particulières pour les commerces et services de proximité est annexée au règlement,

La construction et la réhabilitation de logements locatifs communaux ainsi que les chemins piétonniers attenants à un caniveau sont exclus des dépenses éligibles,

Les dossiers complets inscrits au recensement de l'année N, ayant sollicité d'autres financeurs (lorsque cela est possible), et ceux des communes ayant le moins bénéficié de fonds de concours dans l'année sont priorisés lorsque cela est nécessaire au regard de l'enveloppe annuelle,

L'article concernant les avenants aux marchés publics est supprimé,

La répartition des crédits dédiés est simplifiée.

59 - Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes

M. Guy LEFRAND

M. Boreggio me propose de présenter la dernière délibération de l'année. C'est très gentil à vous. Il est proposé d'accorder ce soir 93 fonds de concours à 47 communes, pour un montant de 306 295,60 €. Sur l'enveloppe de 2 M€ de fonds de concours, il reste ce soir, si vous votez cette délibération, 31,15 €.

Un mot avant de vous souhaiter un joyeux Noël et de vous proposer de passer à côté. C'est vous dire à quel point ces fonds de concours sont importants pour les communes et c'est vous dire à quel point vous les utilisez. Donc je vous alerte simplement sur le fait que si nous suivions les inconscients ou les manipulateurs qui expliquent qu'il faudrait que l'Agglomération soit sous tutelle, il y aurait évidemment suppression immédiate de ces 2 M€ de fonds de concours. Pensez-y lorsque vous recevez certains courriers.

Mes chers collègues, notre conseil est clos. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

- ☞ DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 839,87 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour les travaux de chaufferie à l'école,*
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 2 608,47 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour la restauration du pont en bois aux berges de l'Iton,*
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 498,43 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition d'extincteurs pour les bâtiments communaux,*
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 175 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour la modification du logiciel pour le passage à la nomenclature M57,*
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 000 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Aviron pour l'acquisition d'un poteau incendie rue de Gadenvilliers,*
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 786,80 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Aviron pour l'acquisition d'une armoire chauffante pour la nouvelle cantine,*
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 408 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Bois-le-Roy pour le changement des chauffe-eaux de l'école et du cabinet médical,*
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 838,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Bretagnolles pour les travaux de clôture sur un terrain communal,*
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 384,95 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Champigny-la-Futelaye pour l'acquisition d'un ordinateur portable,*
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 3 747,93 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de Chavigny-Bailleul pour le remplacement de la chaudière de la mairie (Etat et Département),*
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 074,90 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Chavigny-Bailleul pour le curage du bassin rue de la Libération,*
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 563,50 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de Chavigny-Bailleul pour le remplacement des jeux extérieurs de l'école (financement État et Département),*
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 8 902,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Chavigny-Bailleul pour l'acquisition d'un tracteur,*
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 178,08 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour l'acquisition d'un miroir de sécurité,*
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 462 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour l'acquisition de 4 décors et de fournitures pour les illuminations de Noël,*
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 624,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Dardez pour l'acquisition d'une cuve à fuel,*
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 952,65 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Dardez pour l'acquisition de décorations de Noël,*
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 2 411,50 €, soit 35 % du coût HT du projet, à la commune de Droisy pour la création de deux poteaux incendie (financement Département),*

- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 387 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Droisy** pour l'acquisition de défibrillateurs extérieurs,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 669 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Emalleville** pour l'acquisition d'un ordinateur pour la mairie,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 529,94 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Emalleville** pour le changement de fontaine à eau à l'école maternelle,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 74 027,31 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Évreux** pour l'aménagement d'une bergerie et la création d'une zone de stockage engins,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 9 672,48 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Évreux** pour le réaménagement de la mairie annexe de la Madeleine,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 9 020,20 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Évreux** pour la restauration des allées forestières – programme 2022,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 569,40 €, soit 10 % du coût HT du projet, à la commune de **Fontaine-sous-Jouy** pour la pose de volets roulants dans une salle de classe (financement État et Département),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 288 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de **Fontaine-sous-Jouy** pour le remplacement de l'éclairage des bâtiments scolaires (financement État et Département),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 477,64 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Fontaine-sous-Jouy** pour la restructuration de chemins communaux,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 875,06 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Foucrainville** pour l'installation d'un défibrillateur cardiaque extérieur,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 680 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Fresney** pour l'acquisition d'un défibrillateur,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 460 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de **Gauciel** pour la défense extérieure contre l'incendie – phase 2 (financement Etat et Département),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 724,75 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Gauville-la-Campagne** pour l'installation de blocs de sécurité et de l'éclairage de vitraux de l'église,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 362,04 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Gauville-la-Campagne** pour le remplacement du poste informatique de la mairie,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 195,10 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Gravigny** pour le remplacement de la porte de la chaufferie de la mairie,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 745 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Grossœuvre** pour la mise en place de tôle d'habillage pour la classe modulaire,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 797 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Illiers-l'Évêque** pour le changement de la gazinière de la cantine de l'école,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 379 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Illiers-l'Évêque** pour le remplacement de deux projecteurs led au stade de foot,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 097 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Illiers-l'Évêque** pour le changement du moteur de la volée de la grosse cloche de l'église,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 312,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Illiers-l'Évêque** pour l'aménagement de la citerne à eau de Pinson,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 491,96 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Irreville** pour les travaux de la mairie – phase 2,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 270 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la **Chapelle-du-Bois-des-Faulx** pour le remplacement du lave-vaisselle de la cantine scolaire,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 8 660,52 €, soit 15 % du coût HT du projet, à la commune de **La Couture-Boussey** pour l'implantation d'un citystade (financement État et Département),

- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 493 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **La Couture-Boussey** pour l'acquisition d'un adoucisseur,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 300 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **La Couture-Boussey** pour l'acquisition d'un tube de sable pour la police municipale,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 15 256,98 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **La Couture-Boussey** pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 250,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **La Couture-Boussey** pour l'acquisition d'un onduleur/baie de brassage,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 18 535,88 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune du **Boulay-Morin** pour la vidéoprotection (financement Etat et Département),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 909,70 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du **Mesnil-Fuguet** pour la mise aux normes de l'électricité des bâtiments communaux,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 150 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du **Mesnil-Fuguet** pour la réalisation d'un parking au cimetière,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 332,91 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du **Plessis-Grohan** pour l'acquisition d'un ordinateur portable pour l'école,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 583,79 €, soit 28 % du coût HT du projet, à la commune du **Plessis-Grohan** pour le changement des fenêtres et la pose de volets roulants à la mairie,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 304,69 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du **Vieil-Évreux** pour le remplacement des portes de la salle polyvalente,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 840,40 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du **Vieil-Évreux** pour le remplacement d'une fenêtre de la mairie,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 373,94 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du **Vieil-Évreux** pour l'acquisition d'une cloison amovible pour le centre de loisirs,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 675,77 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune des **Authieux** pour l'installation d'un défibrillateur extérieur,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 253 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune des **Authieux** pour la modification de l'alarme de la mairie,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 401,82 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune des **Baux-Sainte-Croix** pour l'acquisition de capteurs CO²,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 386,91 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune des **Baux-Sainte-Croix** pour l'acquisition d'électroménager pour la commune,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 598,41 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune des **Baux-Sainte-Croix** pour l'acquisition et l'installation d'un défibrillateur,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 222 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune des **Ventes** pour la mise en place d'éclairages Led sur la façade de la mairie,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 324,58 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune des **Ventes** pour l'acquisition d'un ordinateur pour la bibliothèque,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 288,95 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune des **Ventes** pour l'aménagement paysager de la place de la mairie,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 867,41 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune des **Ventes** pour la pose d'un abribus rue A. Lannesval,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 813,50 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de **Lignerolles** pour la pose de deux ralentisseurs (financement Département),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 891,80 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de **Marcilly-la-Campagne** pour l'acquisition de deux écrans tactiles interactifs (financement État),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 997,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Marcilly-sur-Eure** pour l'installation d'un portique au stade,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 758 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de **Marcilly-sur-Eure** pour l'installation d'un nouveau paratonnerre à l'église (financement État et Département),

- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 614,62 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Marcilly-sur-Eure** pour la remise aux normes électriques des bâtiments scolaires,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 275 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Mouettes** pour le diagnostic de la marnière en centre bourg,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 517,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Mousseaux-Neuville** pour l'acquisition de 12 panneaux homologués,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 509,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Muzy** pour l'acquisition d'un défibrillateur,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 052,20 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Muzy** pour le plan de mise en sécurité de l'école,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 350,25 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Muzy** pour l'acquisition de matériels pour la salle des fêtes,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 623,55 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Prey** pour la reconstruction d'un mur de parking,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 328,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Prey** pour l'isolation des combles et les thermostats aux radiateurs de l'école,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 513,27 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Prey** pour le remplacement du système de régulation du chauffage de la salle des associations,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 500 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Prey** pour la mise en place d'une pergola dans la cour de l'école,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 522 €, soit 21 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-André-de-l'Eure** pour la mise en conformité de la défense incendie (financement État et Département),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 800,25 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Germain-des-Angles** pour l'acquisition d'un défibrillateur,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 196,54 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Germain-des-Angles** pour la reliure de l'État Civil et l'acquisition d'un registre,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 191,25 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Germain-des-Angles** pour l'acquisition d'une motopompe,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 885,10 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Germain-sur-Avre** pour l'acquisition d'un kit d'outillage électrique et électronique pour les services techniques,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 155,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Laurent-des-Bois** pour l'acquisition d'une estrade pour le Noël des enfants,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 387,94 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Laurent-des-Bois** pour la pose d'une dalle pour la table de tennis de table,
- **DÉCIDER** le versement d'un fonds de concours de 1 233 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Laurent-des-Bois** pour l'acquisition d'une table de tennis de table pour le square de la mare,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 500 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Luc** pour l'acquisition d'un véhicule de service,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 565,60 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Martin-la-Campagne** pour l'acquisition d'illuminations de Noël,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 10 386,50 €, soit 23 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Sébastien-de-Morsent** pour l'extension de la vidéoprotection de l'espace public (financement État et Département),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 6 172 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Sébastien-de-Morsent** pour la création de l'éclairage public sur la rue du Chant des Oiseaux,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 18 002,11 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Sébastien-de-Morsent** pour l'école numérique,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 457 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Vigor** pour le changement des ouvrants de la mairie (financement État et Département),

- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 248,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Vigor** pour l'acquisition de mobilier pour la mairie et la garderie,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 438 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Serez** pour la restauration d'une station du chemin de croix,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 910 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Serez** pour l'installation d'un columbarium,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 4 900 € délibéré le 17 décembre 2019 pour la commune des **Baux-Sainte-Croix** pour le curage de la mare des Grands Baux, la commune n'étant plus le maître d'ouvrage de cette opération,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 284 € délibéré le 28 septembre 2021 pour la commune de **Mousseaux-Neuville** pour l'acquisition de matériel informatique pour la mairie, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 465 € délibéré le 5 avril 2022 pour la commune de **Mousseaux-Neuville** pour le système de sauvegarde informatique pour la mairie, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 208,32 € délibéré le 5 avril 2022 pour la commune de **Mousseaux-Neuville** pour l'acquisition de tablettes numériques, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 2 759,30 € délibéré le 29 juin 2021 pour la commune de **Saint-André-de-l'Eure** pour l'acquisition de deux autolaveuses, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 222,50 € délibéré le 28 juin 2022 pour la commune de **Saint-André-de-l'Eure** pour l'acquisition d'un écran mural pour la médiathèque, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 4 910 € délibéré le 28 juin 2022 pour la commune de **Saint-André-de-l'Eure** pour l'acquisition d'une sauteuse pour le restaurant scolaire, la commune n'étant plus le maître d'ouvrage de cette opération,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 84,69 € délibéré le 5 avril 2022 pour la commune de **Saint-Laurent-des-Bois** pour l'acquisition de panneaux de commune, la commune n'étant plus le maître d'ouvrage de cette opération,
- et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions financières correspondantes et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants.

La séance est levée à 22h43.